



## AMÉNAGEMENT

2016 - 2035

# FORÊT DOMANIALE DE GAËL PAIMPONT

Départements : Ille et Vilaine, Morbihan

Surface retenue pour la gestion : 557 ha 19

Premier aménagement

Altitudes extrêmes : 90 m – 150 m

Directive régionale d'aménagement : Bretagne



Office National des Forêts



Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt  
pefc-france.org





## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
TABLE DES CARTES .....	3
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE GAËL PAIMPONT .....	4
<b>LE CONTEXTE : .....</b>	<b>4</b>
<b>LE BILAN PASSE : .....</b>	<b>4</b>
<b>OBJECTIFS RETENUS : .....</b>	<b>4</b>
<b>PROGRAMMES D'ACTION : .....</b>	<b>5</b>
<b>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>6</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	6
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS .....	7
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES .....	8
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>9</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	9
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	12
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET .....</b>	<b>23</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	23
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE .....	26
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) .....	28
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	31
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>32</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....</b>	<b>32</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE .....</b>	<b>33</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	33
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE .....	34
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>35</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	35
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	37
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION .....</b>	<b>39</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	39
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES .....	43
<b>2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2016 - 2034 .....</b>	<b>44</b>
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	44
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	44





2.5.3	PROGRAMME D'ACTION FONCTION ECOLOGIQUE .....	55
2.5.4	PROGRAMME D'ACTION FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	58
2.5.5	PROGRAMME D'ACTION PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	66
2.5.6	PROGRAMME D'ACTION MENACES PESANT SUR LA FORET .....	66
2.5.7	PROGRAMME D'ACTION ACTIONS DIVERSES .....	67
<b>3.1</b>	<b>RECAPITULATIFS.....</b>	<b>68</b>
A –	VOLUMES DE BOIS A RECOLTER .....	68
B –	ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS .....	70
C –	RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL .....	71
<b>3.2</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>72</b>
	TABLE DES ANNEXES.....	74





## TABLE DES CARTES

SITUATION : 6

LIMITES : 7

ENJEU DE PRODUCTION : 8

ENJEU SOCIAL : 8

STATIONS : 11

ESSENCES PRINCIPALES ET STRUCTURES : 14

ACCUEIL DU PUBLIC : 29

SENSIBILITE PAYSAGERE : 30

ESSENCES OBJECTIF EN FIN D'AMENAGEMENT : 34

AMENAGEMENT : 39

RIPISYLVE : 43

INFRASTRUCTURE : 52





# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE GAËL PAIMPONT

## Le contexte :

Forestier :

- ◆ 557 ha en bordure d'un massif de 9 000 ha (privé et camp militaire) en zone rurale
- ◆ premier aménagement forestier en 1973
- ◆ très appauvri : à l'achat par l'Etat en 1966, taillis de chêne généralisé avec parties ruinées qui seront transformées en futaie de pins (pin sylvestre et laricio).
- ◆ chêne sessile majoritaire, pédonculé le long des ruisseaux
- ◆ 766 mm de pluie /an et 2 mois subsecs
- ◆ stations pauvres à sols profonds sur schistes avec présence d'affleurements rocheux près des ruisseaux : productivité à enjeu fort sur 18%, moyen sur 74% et faible à nul sur 8%.
- ◆ Les peuplements de chêne ont moins de 100 ans et sont déficitaires en gros bois.
- ◆ Les âges sont mieux répartis pour les résineux

Ecologique :

- ◆ un enjeu ordinaire avec une Znieff de type 2 : grand ensemble forestier à cerf et chevreuil, limite orientale du charme, landes rocheuses à flore spécifique, genévrier commun

Social :

- ◆ un enjeu reconnu sur 80% de la forêt : fréquentation liée à la présence du patrimoine mégalithique support des légendes arthuriennes de Brocéliande : « tombeau de Merlin » et « fontaine de Jouvence », d'un chêne remarquable (« les Hindrés ») et d'un lieu de mémoire de la dernière guerre (« Point Clos »).

## Le bilan passé :

Le traitement en futaie régulière a été poursuivi. D'une surface initiale de 21 ha, le groupe de régénération a été de 53 ha du fait des récoltes de produits accidentels (Dendroctone). Il reste également à reboiser 16 ha après coupes de produits accidentels chablis (tempête de 2014 sur pins). L'entrée en production des plantations résineuses des années soixante dix a permis la réalisation des premières éclaircies.

Différents aménagements pour l'accueil ont été mis en place avec le financement de collectivités ou du mécénat d'entreprise : petit parking Tombeau de Merlin, mobilier spécifique chêne des Hindrés, bouchage de cavités dangereuses sur le camp de Point Clos, pose de tables bancs. Un bon réseau de chemins (PDIPR) parcourt la forêt.

## Objectifs retenus :

Les objectifs retenus s'inscrivent dans l'accord national qui prévoit de dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable :

Objectifs sylvicoles : poursuivre le traitement en futaie régulière, régénérer les peuplements résineux atteignant les critères, poursuivre l'amélioration (coupes, travaux) des peuplements feuillus et résineux, mener un traitement irrégulier sur des peuplements identifiés comme présentant les critères requis. Certaines parcelles sont mal desservies.

Objectif écologique : recherche de peuplements à vieux bois feuillus, mise hors sylviculture de production de milieux spécifiques (landes rocheuses, ripisylves)

Objectif social : l'infrastructure d'accueil est jugée suffisante : il va s'agir de poursuivre l'entretien et le renouvellement de l'existant.

Objectif foncier : quelques limites imprécises, problème de clôtures implantées par les riverains en périmètre sud de la forêt empêchant la libre circulation des grands animaux, résorption de 2 enclaves.





## Programmes d'action :

### Sylvicole :

- ◆ Un groupe futaie régulière sur 492 ha 39.
- ◆ Un groupe de régénération exclusivement résineux fixé à 88 ha 16 à ouvrir dont 80 ha 33 à terminer. Un groupe de reconstitution de 15 ha 65. Les essences retenues sont celles préconisées par la DRA Bretagne selon les stations : pin sylvestre 37 ha 94, pin maritime 49 ha 42, douglas 8 ha 20, chêne sessile 8 ha 25.
- ◆ Un groupe d'amélioration avec 382 ha en coupes et 35 ha en travaux.
- ◆ Un groupe à traitement irrégulier sur 27 ha 97
- ◆ Création de pistes empierrées (1680ml), de places de dépôts et de retournements.

### Ecologique :

- ◆ Création d'un îlot de sénescence sur 11 ha 47
- ◆ Création d'unités de gestion linéaires le long des ruisseaux avec mise hors sylviculture de production.
- ◆ Création d'un groupe hors sylviculture de landes rocheuses sur 17 ha 14 disséminés.

### Social :

- ◆ les entretiens et renouvellements des équipements existants seront conditionnés par les financements externes (collectivités, mécénat). Concernant l'aménagement de l'ancien camp de Point Clos, il n'y a pas de décision prise en ce début d'aménagement.

Foncier : bornage, négociation avec les riverains à propos de la clôture de périmètre, proposition d'achat d'enclaves.

La récolte globale de bois sera supérieure à la période précédente du fait de l'entrée en production des peuplements résineux et d'un groupe de régénération plus important.  
Le bilan financier estimatif sera positif mais inférieur aux 5 dernières années du fait principalement de la baisse de la location de chasse à tir.







# Forêt domaniale de GAEL-PAIMPONT

## Situation









# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**  
Etat
  
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	ETAT
Nom de l'aménagement	Domaniale de GAËL PAIMPONT
Départements de situation	35 et 56
Région nationale IFN de référence	107 - Bretagne centrale
Directive régionale d'aménagement	Bretagne

Départements	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Ille et Vilaine	Paimpont	455 ha 14 a 89 ca
	Gaël	88 ha 03 a 73 ca
	Muel	1 ha 11 a 87 ca
Morbihan	Concoret	12 ha 29 a 10 ca
total		556 ha 59 a 59 ca

- **Période d'application de l'aménagement**  
20 ans : 2016 – 2035

- **Forêt aménagée**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale (ha)	date arrêté	début	échéance
Gaël - Paimpont	F09592X	556,5959	7/11/1994	1994	2013









## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	<b>556 ha 59 a 59 ca</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>557 ha 19</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>542 ha 87</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>520 ha 36</b>

Les surfaces qui ne sont pas boisées en début d'aménagement sont :  
8 ha 22 d'ancien camp d'aviation militaire portant des ruines  
6 ha 10 de zones rocheuses à lande sèche.

- **Etat des lieux (carte des limites)**

Les limites imprécises sont portées sur la carte des limites.

Fait nouveau depuis le dernier aménagement, une clôture de 2 m à maille rectangulaire a été posée par les propriétaires forestiers riverains à la limite de leur bien et la forêt domaniale. Cette clôture mesure 8 km de long, elle longe tout le périmètre sud de la forêt.

Il n'y a pas de document contractuel propriétaires privés-ONF

Des anomalies sont de ce fait constatées :

- ◆ Le périmètre en parcelles 13 et 15 est une allée mitoyenne (allée du Pas Renaud) en terrain naturel (cf acte de vente). Hors la clôture se trouve posée du côté domanial. Après vérification du cadastre 2012, l'allée cadastrée AJ 58 est passée du statut copropriété riverain ONF à propriété du riverain.
- ◆ Le périmètre en parcelles 17, 25, 26, 36 et 40 sont des allées en terrain naturel appartenant au riverain avec une servitude de passage au profit de l'Etat. Hors la clôture posée côté domanial empêche tout usage de l'allée.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Il n'y a pas de P.V de délimitation et bornage, seul un schéma général de bornage de 1959 pour le canton de Point Clos (parcelles forestières 1 à 7) **Annexe 6**

- **Origine de la propriété forestière**

Forêt d'acquisition récente :

- ◆ 2 février et 31 mai 1961 achat aux époux RABUSSON CORVISART des parcelles 8 à 43
- ◆ 28 novembre 1958 et 20 janvier 1959 remise des terrains déclassés de l'aérodrome de Gaël

L'aménagement de 1973 contient plus de détails sur la nature de la vente. L'acte de vente est détenu à l'Agence Territoriale de Bretagne.

- **Parcellaire forestier**

La forêt comprend 43 parcelles de 13 ha en moyenne. Il n'a pas lieu d'être modifié.

- **Concessions**

**Concessions en cours**

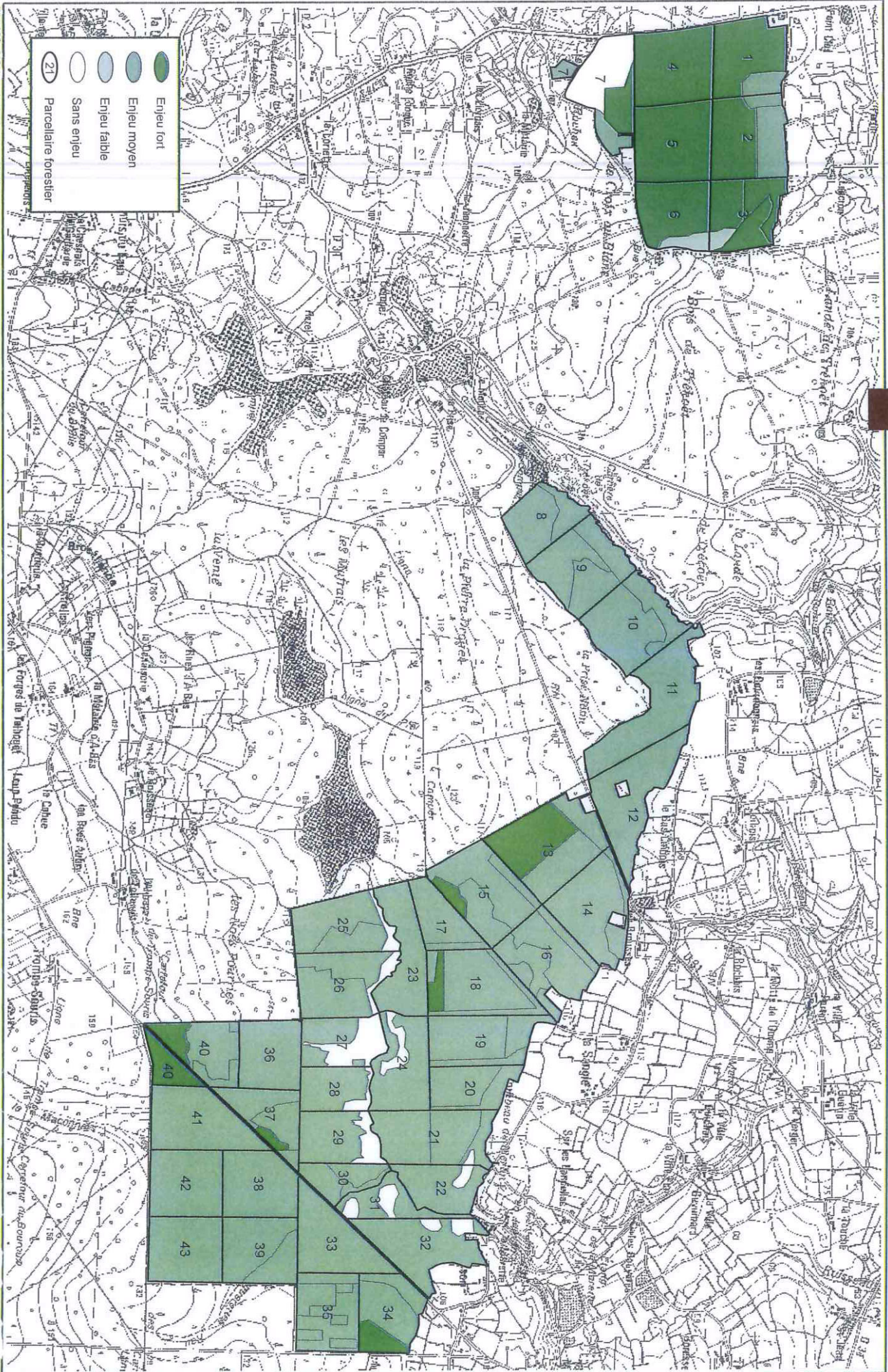
Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Château d'eau servant de mur d'escalade	01/09/2006 à 31/08/2015	Parcelle 7
Ligne électrique MT EDF	Depuis le 01/09/1982	Parcelle 7





# Forêt domaniale de GAEL-PAIMPONT

## Enjeux de production













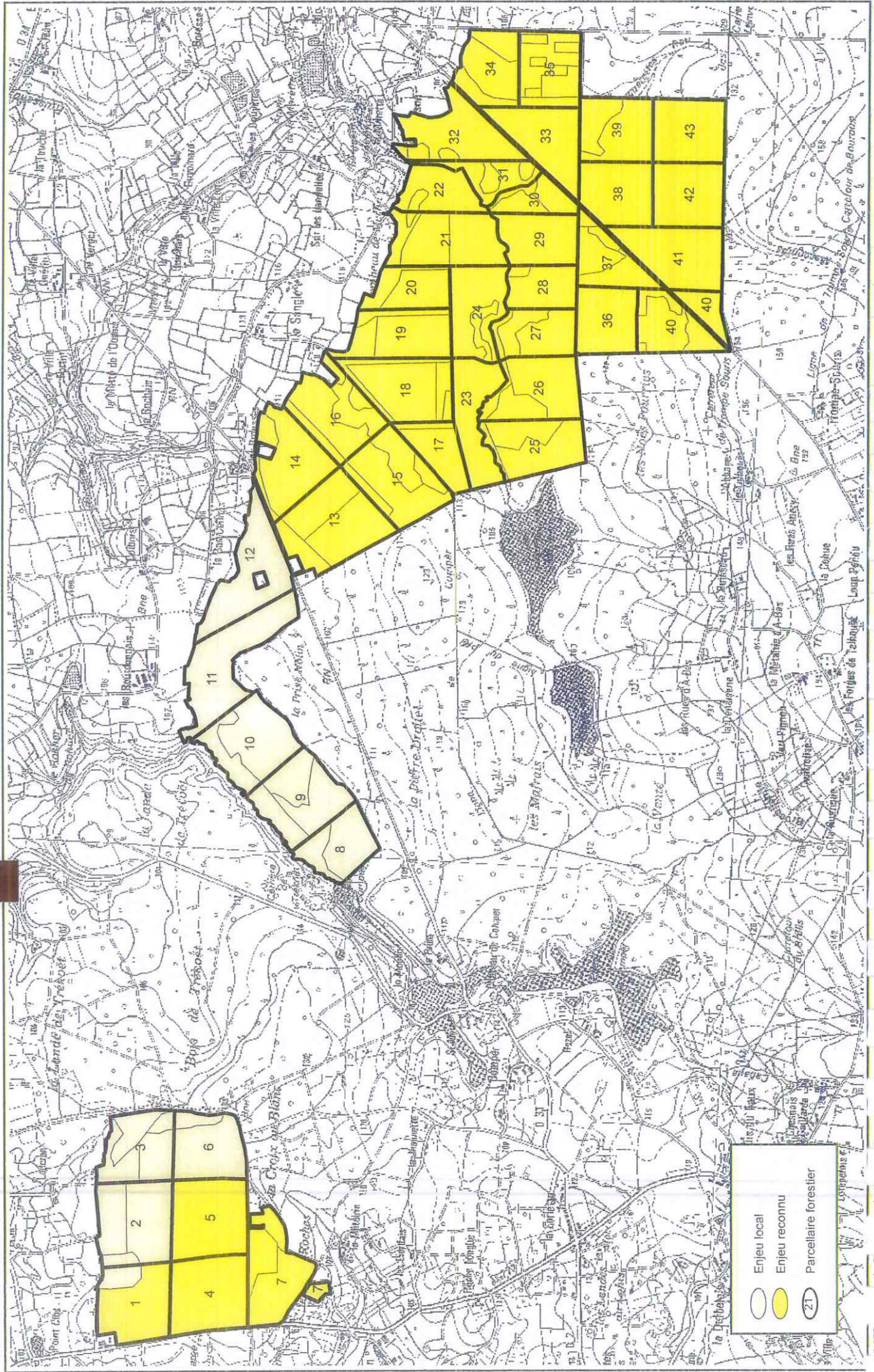


# Forêt domaniale de GAEL-PAIMPONT

## Enjeu social



Service aménagement littoral  
Carte réalisée en décembre 2015



	Enjeu local
	Enjeu reconnu
	Parcelle forestière



Le château d'eau servant de mur d'escalade est concédé à la Communauté de commune de Mauron jusqu'au 31 aout 2015. La concession n'est pas renouvelée.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 25	faible 3	moyen 428	fort 101	557
	Fonction écologique		ordinaire 557	reconnu	fort	557
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local 117	reconnu 440	fort	557
	Protection contre les risques naturels	sans objet 557	faible	moyen	fort	557

#### Production ligneuse :

- ◆ Sans enjeu sur 25 ha : vestiges de l'ancien aérodrome militaire de Point Clos sur 8 ha 22, les landes rocheuses sur 6 ha 10, la vallée rocheuse du ruisseau du Pont Dom Jean (boisements clairsemés avec quelques poches de sol profond en fond de vallon entrecoupée de blocs rocheux d'accès très difficile sur 11 ha 04) .
- ◆ Enjeu faible sur 3 ha : zones à sol superficiel planté en pin sylvestre (Point Clos).
- ◆ Enjeu moyen sur 428 ha : les peuplements de chêne, de pins sylvestres et laricio
- ◆ Enjeu fort sur 101 ha : les peuplements de pin maritime, de douglas et sapin de Nordmann

#### Fonction écologique :

Enjeu ordinaire pour sur 557 ha (Znieff de type 2). Présence possible de chiroptères dans les cavités liées aux ruines de l'ancien aérodrome.

#### Fonction sociale :

- ◆ Enjeu reconnu pour 440 ha : fréquentation liée aux légendes de Brocéliande
- ◆ Enjeu local pour 117 ha : plus éloignés des centres d'intérêt touristiques.





- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

<b>Menaces</b>	<i>surface concernée (ha)</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Problèmes sanitaires graves	50	Les surfaces en épicéa de Sitka ont toutes été exploitées et reboisées.
- Déséquilibre grande faune / flore	-	
- Incendies	-	
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	-	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	-	
- Autres (préciser)	-	
<b>Autres éléments forts imposant des mesures particulières</b>	<i>surface concernée (ha)</i>	<b>Explications succinctes</b>
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	41	Accès aux parcelles 8, 9 et 10
- Sensibilité des sols au tassement : sensible à très sensibles sauf période sèche	520	Sols limoneux
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	Les ruisseaux	
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	-	2 mégalithes, une stèle mémorielle 2 <sup>nd</sup> guerre mondiale, mais pas de statut réglementaire
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	-	
- Importance sociale ou économique de la chasse	-	
- Pastoralisme	-	
- Pratique de l'affouage	-	
- Contrats Fonds Forestier National en cours	-	
- Dispositifs de recherche	-	

- **Démarches de territoires**

Il y a une démarche de mise en valeur pour le public du site de l'ancien aérodrome de Point Clos. Elle a été initiée par trois communes : Gaël, Muel et Concoret. Une partie de la parcelle 7 est concernée.

L'ONF est associé aux réunions puisqu'il s'agit en grande partie de terrains domaniaux. Pour l'instant aucun scénario n'a été monté.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

La forêt domaniale s'inscrit dans le grand massif forestier de Paimpont et Coëtquidan d'une surface de 9 000 ha sur les départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan. Elle se situe sur le secteur dit de basse forêt, aux marges nord est du massif. Le reste du massif comprend des forêts privées et le camp militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.



## A - Topographie et hydrographie

La forêt est composée de 2 tènements à 1 km 300 de distance.

Le tènement de Paimpont, le plus grand, s'étend sur un plateau dont l'altitude varie de 150 à 90 mètres. La pente générale est orientée nord et inférieure à 10%.

Il est entaillé par 2 ruisseaux :

- Le ruisseau du Pont Dom Jean de direction Ouest-Est puis Nord. Il a 2 km de long. Les pentes rocheuses sont courtes mais localement fortes (20%). Il a 2 affluents : les Marquerettes long de 1 km dans un vallon à pente douce et la Maçonais long de 1 km dans un vallon à pente douce.
- Le ruisseau du Moulin d'Abas en périmètre ouest des parcelles 8 à 11 partie. Les pentes sont fortes (20%) et rocheuses.

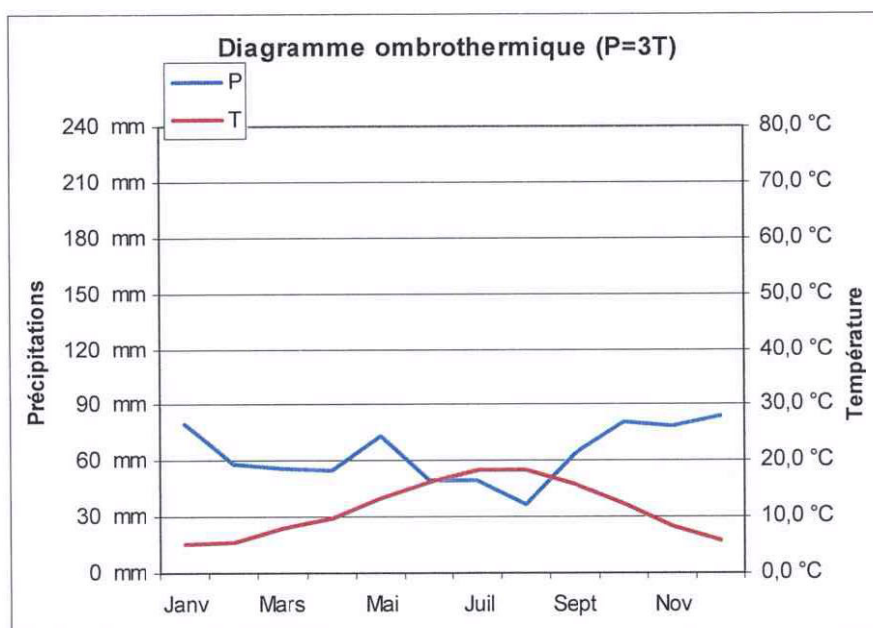
Le tènement de Gaël le plus à l'ouest.

C'est un plateau à pente faible (2%) vers l'ouest, d'altitude variant de 133 et 107 mètres.

Il a servi de piste d'aviation de 1920 à 1950.

## B - Conditions stationnelles

- **Climat**



Températures moyennes annuelles	11.4 °C
Températures moyennes annuelles minimales	6.7 °C
Températures moyennes annuelles maximales	16.0 °C
Hauteurs de précipitations moyennes annuelles	766 mm
Nombre de jours moyens annuels avec précipitations dont hauteur > 1mm/jour	124
Moyenne annuelle du nombre de jours de gel sous abri	50

La pluviométrie moyenne annuelle est de 766 mm (moyenne trentenaire 1981-2010) avec 2 mois subsec (juillet et août) ce qui présente un inconvénient pour certaines essences comme le chêne pédonculé, le hêtre, l'épicéa de Sitka.









**Stations**  
**maniale de GAËL-PAIMPONT**





Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie (Annexe 1)**

La forêt est assise sur 2 types principaux de formations sédimentaires acides :

- ◆ La formation primaire de Pont Réan à siltite micacée pourpre constituée de schiste couleur lie de vin. Il produit des sols profonds, limono-argileux avec présence de sable possible. La formation est située au niveau du ruisseau du Pont Dom Jean parcelle 20 à 35. On la trouve aussi au niveau des parcelles 8 à 12 et en partie nord des parcelles 1 à 3.
- ◆ Les formations superficielles issues de l'altération (isaltérite) pendant le tertiaire de matériaux du primaire donnant de l'argile blanche et des blocs de grès. Cette formation présente une certaine perméabilité. Elle se situe au centre et au sud de la forêt (parcelles 13 à 19 et 36 à 43).

Des colluvions occupent les fonds de vallons étroits des principaux ruisseaux et des aplombs rocheux de schistes rouges fragmentent certaines portions des ruisseaux de Pont Dom Jean et moulin d'Abas.

- **Unités stationnelles**

En préambule, il faut noter que toutes les plantations résineuses des années 60-70 ont été faites avec décapage des horizons superficiels et mise en andains tous les 30 m en moyenne. Actuellement ces andains de terre sont toujours bien visibles et portent souvent des feuillus. La flore a inévitablement été perturbée et se réinstalle progressivement sur ces sols anciennement compactés.

Les stations sont issues pour partie de l'inventaire statistique, et pour le surplus, de la carte des stations de l'ancien aménagement réinterprétées à dire d'expert.

Pour l'inventaire statistique, le bloc feuillu sans enjeu de régénération, a fait l'objet d'une détermination floristique d'après la clé des stations de la DRA Bretagne.

Le bloc résineux, où se situe l'enjeu de renouvellement, a fait l'objet également d'une détermination floristique (DRA Bretagne). Pour aider à la prise de décision du choix des essences, un sondage de sol a permis de caractériser l'hydromorphie, la profondeur et la texture sur chaque point d'inventaire. Ainsi la clé stationnelle de choix des essences du guide « pineraies des plaines du Centre et du Nord Ouest » a pu être utilisée.

L'ensemble se situe sur des stations pauvres et acides (hormis le linéaire d'alluvions étroites des ruisseaux avec une flore plus acido-hygrophile non représenté sur la carte)

Stations pauvres à sols profonds acides BR05 : la flore un peu diversifiée est composée pour l'essentiel d'espèces acidiphiles (fougère aigle, myrtille, mélampyre, polytric, poirier) acidophile (chèvrefeuille) et des espèces à plus large amplitude (houx, lierre, ronce). Les sols sondés sont à plus de 50 cm avec une texture limoneuse, parfois apparition légère d'argile à 50 cm.

Stations pauvres à sols profonds hyperacides BR05A : peu d'espèces (fougère aigle, myrtille, poirier) avec présence sporadique de molinie, callune, bourdaine. Mêmes sols que BR05.

Stations très pauvres BR04 : peu d'espèces essentiellement fougère aigle, ajonc d'Europe et nain, callune, bruyères cendrée et ciliée, bourdaine, bouleau.

Stations pauvres à nappe temporaire BR09 : peu d'espèces essentiellement molinie en nappe dense ou touradons, bruyère à 4 angles, bouleau, saule, bourdaine.

Stations sèches et landes rocheuses BR02 -03 : proche des affleurements rocheux avec les espèces suivantes : floue odorante, genêt, bruyère cendrée, jacinthe, nombril de vénus, orpin d'Angleterre, polypode.





Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
BR05	Pauvre à sol profond acide	296	54	Bonne -	-
BR05A	Pauvre à sol profond hyper acide	54	10	moyenne	-
BR04	Très pauvre	102	19	faible	-
BR09	Pauvre à nappe temporaire	60	11	moyenne	-
BR02 BR03	Landes rocheuses et stations sèches	36	6	Nulle à faible	-

### 1.2.2 Description des peuplements forestiers

#### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Après la surexploitation des siècles passés pour les forges, le chauffage, le blanchiment des toiles et d'autres usages (pacages), sur certains secteurs il ne restait plus qu'un maigre taillis ou des landes. C'est autour de 1880 que des enrésinements en pins sylvestre et maritime ont été entrepris de façon importante.

A l'achat de la forêt par l'Etat en 1961, la forêt était composée principalement d'un taillis d'une quarantaine d'année avec des réserves disséminées et des pins.

Depuis, les parties les plus ruinées ont été reboisées en résineux. Le taillis restant essentiellement à base de chêne sessile a été traité en conversion vers la futaie sur souche.

Actuellement, la forêt comporte 61% de résineux et 39% de chêne.

- **Essences présentes**

Le tableau ci-dessous présente une estimation en couvert des essences présentes dans la forêt.





Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne majoritairement sessile	181.22	33
Hêtre	5.25	1
Châtaignier	26.25	5
Autres feuillus	5.25	1
Pin sylvestre	178.02	32
Pin maritime	52.49	10
Pin laricio	47.24	9
Douglas	15.75	3
Autres résineux	15.75	3
Surfaces temporairement déboisées (à reboiser) <sup>1</sup>	15.65	3
Total	542.87	100%

Autres feuillus : charme (limite ouest de son aire), bouleaux, merisier, érable sycomore, tremble, aulne.

Autres résineux : sapins de Nordmann et pectiné, tsuga hétérophylle.

Le châtaignier a été introduit en mélange avec le pin maritime en parcelles 1 à 6 du tènement de Gaël. Il est souvent branchu.

Dans le sous étage on trouve le houx, l'alisier torminal, le poirier, la bourdaine.

Le tableau ci-dessous présente la surface occupée par les essences principales (ramenée à l'unité de description UD)

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne majoritairement sessile	208.72	39
Pin sylvestre	171.53	32
Pin maritime	72.69	13
Pin laricio	44.54	8
Douglas	17.57	3
Autres résineux (Tsuga, sapin de Nordmann)	12.17	2
Surfaces temporairement déboisées (à reboiser) <sup>1</sup>	15.65	3
Total	542.87	100%

Le hêtre, le châtaignier et les autres feuillus sont disséminés dans les peuplements et ne constituent pas des essences principales.

La chênaie sessiliflore est une formation très présente sur la domaniale<sup>2</sup>. Le chêne pédonculé est très minoritaire hormis en fond de vallon où il peut être plus représenté.

Le hêtre est peu présent sur le secteur de Basse forêt.

Le chêne : il est principalement issu des balivages dans les taillis, âgé de moins de 40 ans en 1973, avec quelques parcelles contenant encore une certaine proportion de bois moyens. La qualité (notée en inventaire sur les diamètres 40 cm et plus) est peu présente (moins de 1%). Un seul petit peuplement de belle qualité en parcelle 37.4 et 38.1 est actuellement en

<sup>1</sup> Suite à coupe rase de Sitka (dendroctone) et pin laricio (chablis)

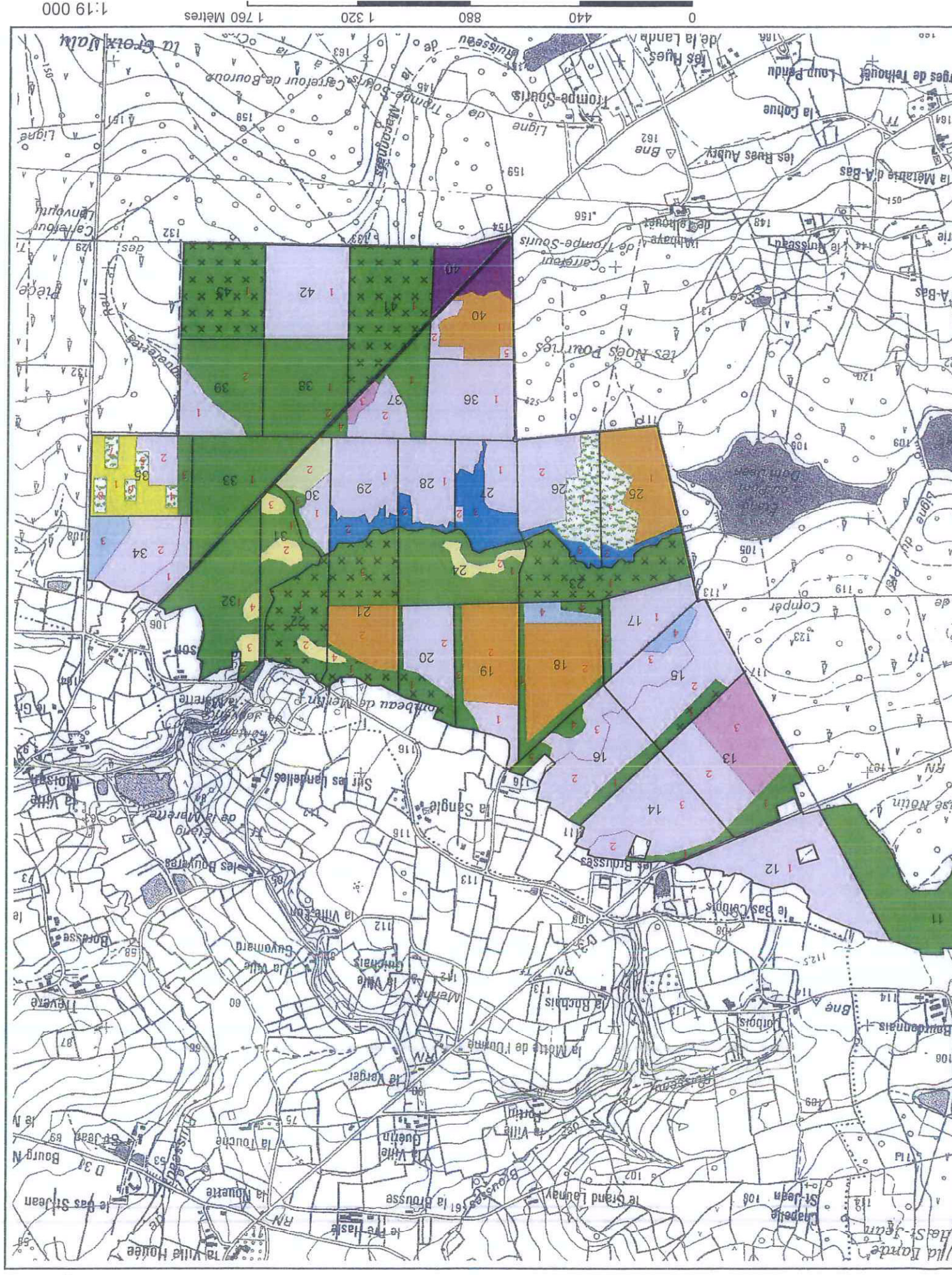
<sup>2</sup> « Les sols et la végétation de la basse forêt de Paimpont » François Roussel, Inra 1977, « stations de Bretagne centrale, le massif de Paimpont - Coëtquidan » Michel Pedron ENITEF 1981.







Principales et structures  
municipales de GAEL-PAIMPONT



0 440 880 1320 1760 Mètres 1:19 000



régénération naturelle. Quelques plantations en chêne sessile (5,88 ha) de moins de 20 ans sont bien venantes.

Le pin sylvestre : il y a une génération de peuplements de plus de 60 ans souvent avec du feuillu en mélange et une autre de plantations en peuplements purs d'une cinquantaine d'année. Il est souvent de bonne venue.

L'inventaire permet de classer la plupart des plantations en fertilité 2 ou 1 (guide pins de plaine)

Le pin maritime : il est également présent disséminé dans les feuillus et en plantations pures d'une cinquantaine d'année. Il est de bonne venue avec une croissance en diamètre plus forte que le pin sylvestre. Il est principalement en classe de fertilité 2.

Le pin laricio : il est en peuplements purs d'une quarantaine d'année en majorité en classe de fertilité 1.

Le douglas : peu présent mais quelques beaux peuplements en parcelle 3.3,7.2, 37.3 et 40.3. (fertilité 2 guide Douglas)

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Futaie et futaie sur souche de chêne sessile	123.88	22
Taillis sous futaie de chêne sessile	84.84	15
Futaie de pin sylvestre	171.53	31
Futaie de pin maritime	72.69	13
Futaie de pin laricio	44.54	8
Futaie de douglas	17.57	3
Futaie de sapin de Nordmann	6.49	1
Futaie de tsuga hétérophylle	5.68	1
Surfaces temporairement déboisées (coupes rases à reboiser)	15.65	3
Landes rocheuses	6.10	1
Anciens bâtiments du camp d'aviation de Gaël « Point clos »	8.22	2
Total	557.19	100%

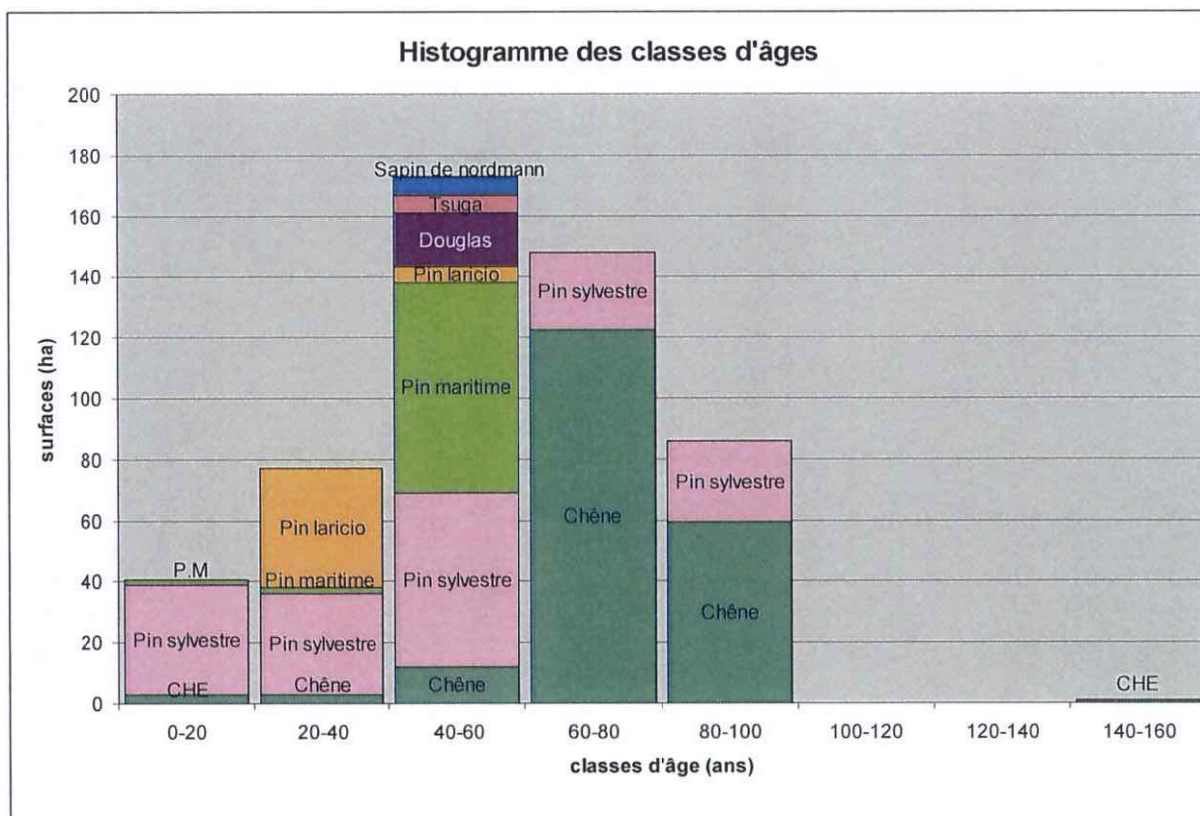
Nota : au sein du type futaie sur souche à chêne sessile se trouvent les formations boisées des 2 vallées rocheuses du Pont Dom Jean et du moulin d'Abas. L'une aura vocation d'îlot de sénescence, l'autre sera dans le groupe hors sylviculture de production.





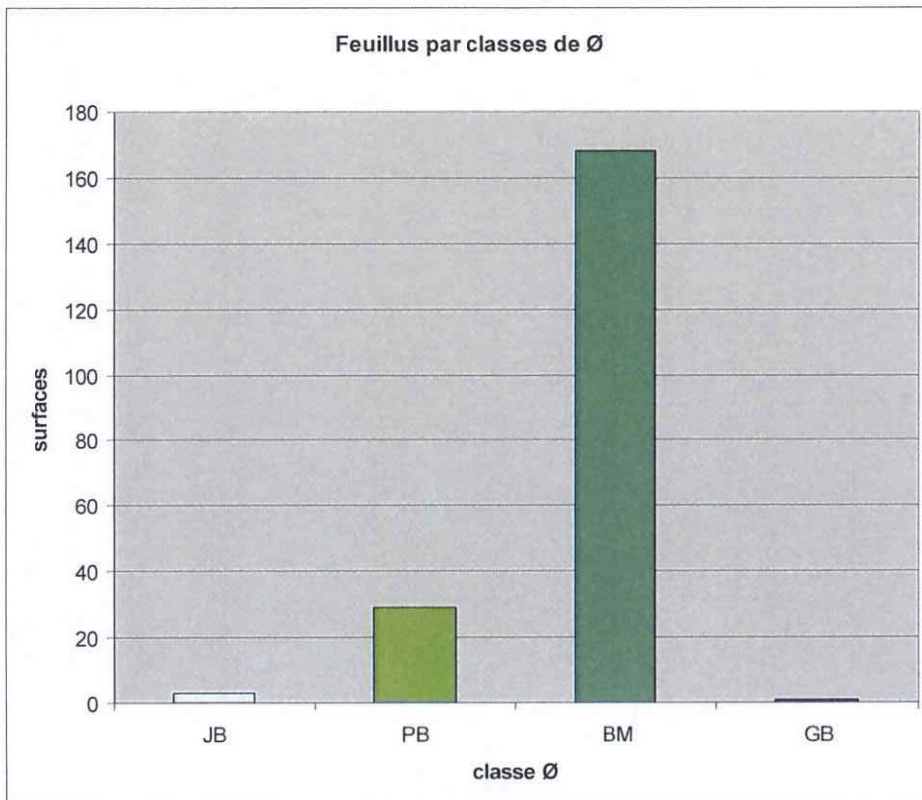
- Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Familles de peuplements				%	Essences d'accompagnement
	futaie (ha)	Futaie sur souche (ha)	Taillis sous futaie (ha)	Surface à reboiser (ha)		
Chêne sessile	5.88	118	84.84	-	37	Pins, hêtre, charme
Pin sylvestre	171.53			-	33	Pin maritime, chêne
Pin maritime	72.69			-	14	Pin sylvestre
Pin laricio	44.54			-	8	Pin sylvestre
Douglas	17.57			-	3	
Sapin de Normann	6.49			-	1	
Tsuga	5.68			-	1	
Coupes rases d'épicéa de Sitka à reboiser				15.65	3	
<b>Total</b>	<b>324.38</b>	<b>118</b>	<b>84.84</b>	<b>15.65</b>	<b>100</b>	
Total surface boisée en début d'aménagement	<b>542.87</b>					

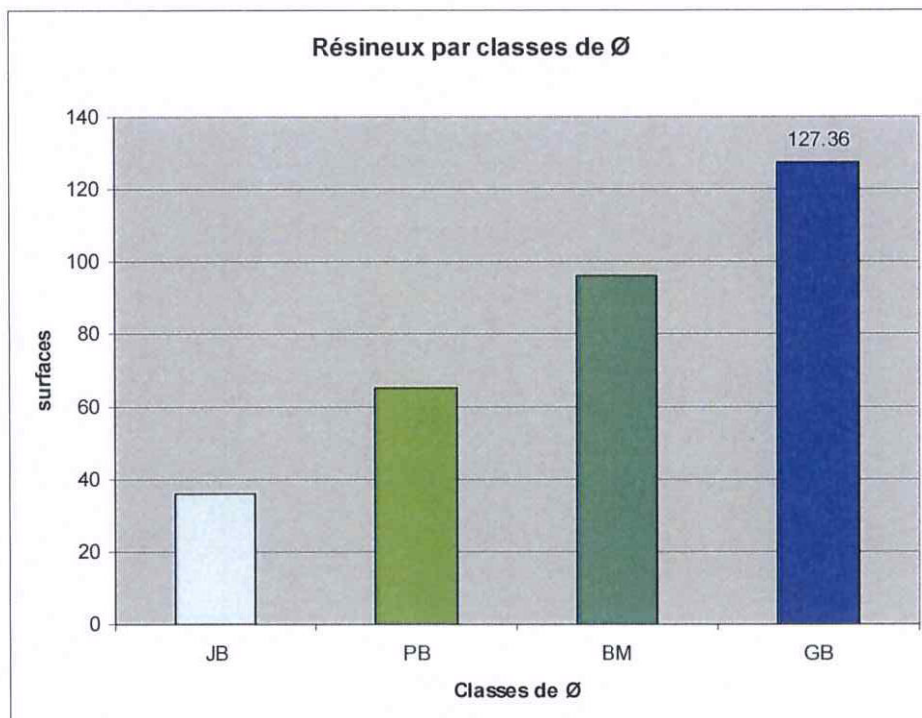


Les peuplements de chênes sont jeunes : moins de 100 ans (cf historique)





Le graphique confirme la régularisation globale autour des bois moyens.



Il y a 127 ha de résineux qui sont en classe gros bois (Ø 37,5 cm et +). Ce sont les pins maritimes de 53 ans des parcelles 1 à 6 et les peuplements de pin sylvestre de 80 ans et plus, des douglas de plus de 50 ans.





## B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	21 ha
Surface effectivement régénérée*	53 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (tempêtes)	16 ha

\* exploité et reboisé (sans critère de hauteur des plants)

- ♦ La régénération passée est essentiellement due à la crise sanitaire (dendroctone) sur le Sitka. Depuis 2006, 53 ha ont ainsi fait l'objet de coupes rases suivies de reboisements. Les essences objectif mises en place ont été le pin sylvestre sur la station BR04 (47 ha) et le chêne sessile sur la station BR05 (3 ha).
- ♦ Seul 3 ha du groupe initialement prévu ont été régénérés (parcelle 15 et 37). Les essences objectif choisies ont été le pin maritime sur le BR04 (2 ha) et une régénération naturelle de chêne sur BR05 (1ha).
- ♦ 16 ha de pin laricio non prévu (parcelles 25-26) ont été renversés suite aux tempêtes de l'hiver 2013-2014. L'exploitation est terminée et le reboisement se fera en pin sylvestre (station BR04).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	69	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	1	Régénération naturelle de chêne parcelle 37
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	50	Reconstitution après coupe rase (crise sanitaire dendroctone)
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	2	Pin maritime de 15 ans

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Chêne	-	1	3	
Pin maritime	7	-	47	
Pin sylvestre	11	-		
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>50</b>	





La classe 0 représente les parties des parcelles 8, 9, 16 et 19 prévues au précédent groupe dont la régénération n'a pas été entamée.

## C - Inventaires réalisés

Les peuplements de moins de 50 ans, la futaie feuillue sur souche, sont décrits par prise de données sur le terrain pour actualiser BDR : essence, structure, surface terrière, classe de diamètre, hauteur dominante quand l'âge est connu.

Les peuplements de TSF en conversion, les peuplements résineux de plus de 50 ans sont inventoriés par inventaire statistique.

Pour les jeunes peuplements résineux dont on avait des données fiables sur les âges, les hauteurs prises sur les arbres dominants les plus gros a été confrontée avec les tables de fertilité du guide de sylviculture pins de plaines Centre et Nord Ouest. [Annexe 2](#)

- **Description du type d'inventaire réalisé**

La surface inventoriée est de 261 ha.

L'inventaire réalisé est statistique à placette fixe : 1 placette par hectare à diamètre fixe. La maille est carrée.

Deux blocs sont créés :

- feuillus avec 143 points
- résineux avec 118 points

La surface adoptée pour la placette est de 7 ares.

A l'examen de certains peuplements d'allure irrégulière, une recherche typologique a été menée.

Les protocoles sont en [Annexe 3](#)

Le traitement des données a été fait avec le logiciel ONF « Inv 2.0 »

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et classes de diamètre**

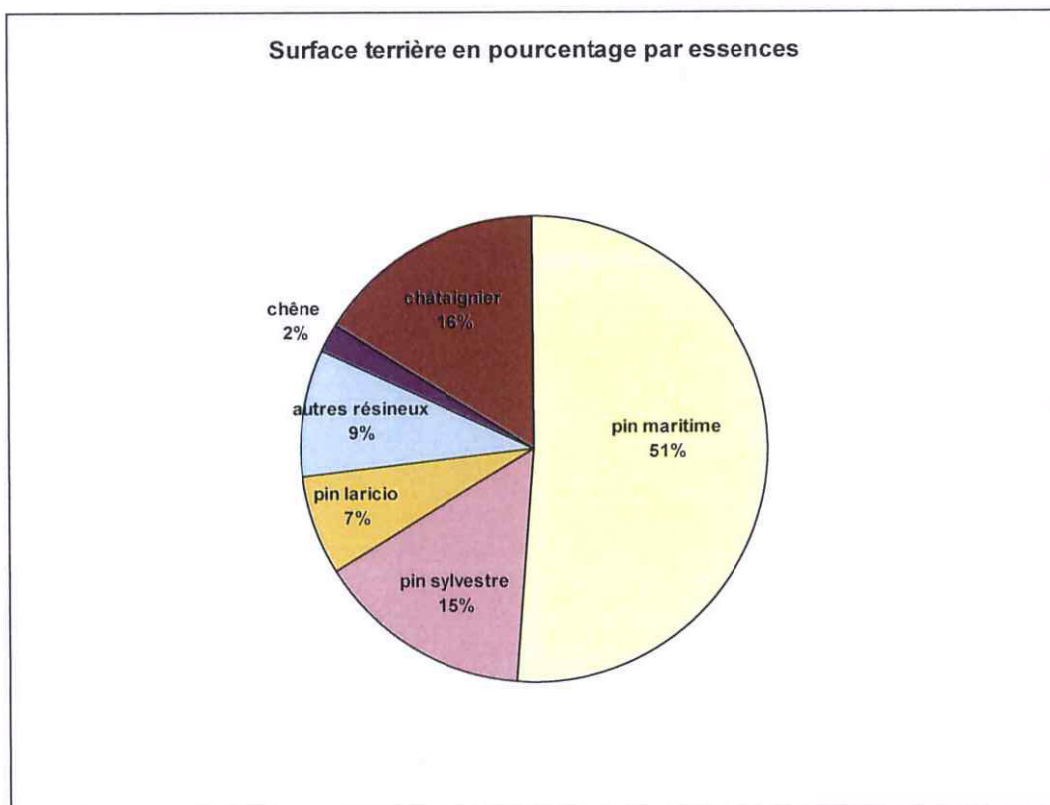
### Bloc 1 : résineux

Ø	Pin maritime		Pin sylvestre		Pin laricio		Autres résineux		Châtaignier	
	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha	nbre/ha	G m <sup>2</sup> /ha	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha	nb/ha	G m <sup>2</sup> /ha
20	1	0.02	10	0.30	1	0.04	2	0.06	14	0.45
25	2	0.08	9	0.43	2	0.11	2	0.12	16	0.81
30	6	0.41	11	0.77	3	0.22	5	0.35	13	0.93
35	9	0.98	7	0.71	5	0.49	4	0.40	7	0.67
40	19	2.36	6	0.80	4	0.53	5	0.63	5	0.67
45	23	3.59	3	0.47	3	0.45	3	0.41	4	0.59
50	19	3.66	3	0.58	1	0.18	1	0.18	2	0.40
55	9	2.06	1	0.30	1	0.09	1	0.27	1	0.21
60	5	1.33	1	0.14		0.11	1	0.18	1	0.11
65	1	0.38		0.04						0.13
70		0.10						0.05		
Total	94	14.98	51	4.54	20	2.20	24	2.64	63	4.97
<i>Erreur relative (%) sur total surface terrière</i>										6%



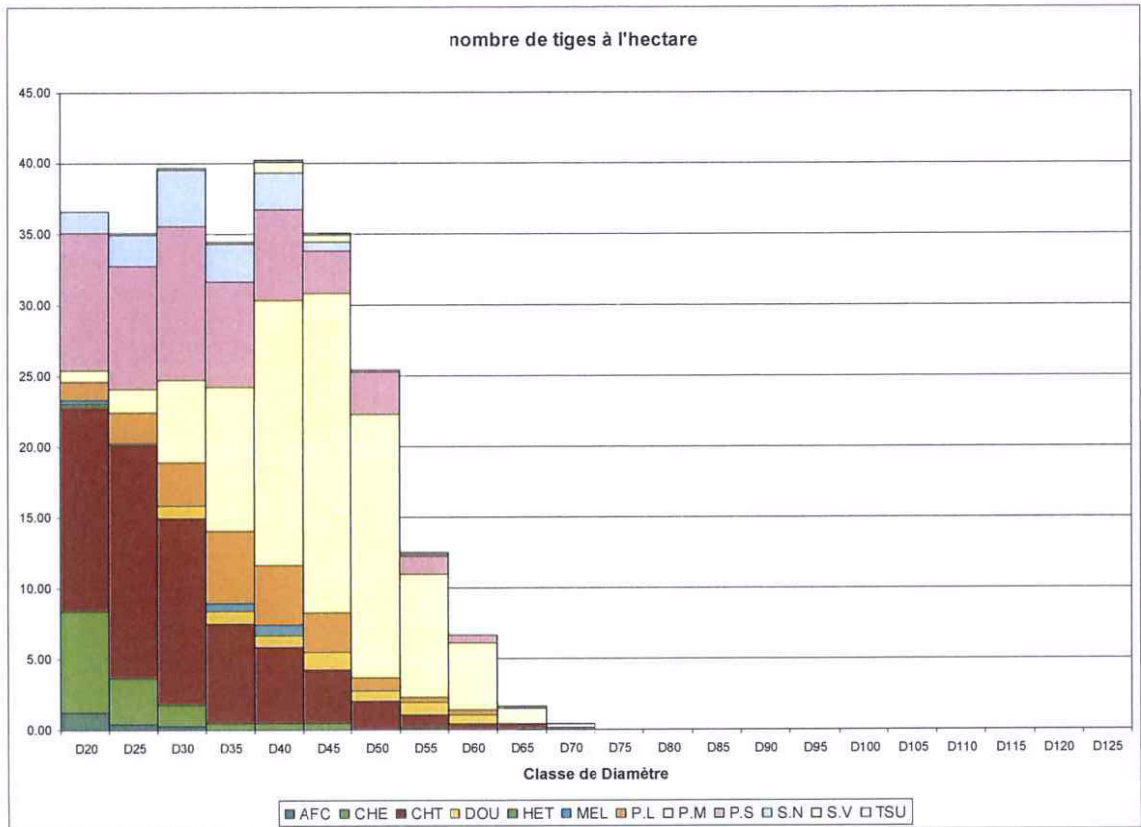
Ø	Autres feuillus		total	
	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha	nbre/ha	G m <sup>2</sup> /ha
20	9	0.27	37	1.15
25	4	0.18	35	1.72
30	2	0.13	40	2.80
35		0.05	32	3.31
40	1	0.06	40	5.05
45		0.08	36	5.58
50			26	4.98
55		0.03	13	2.97
60			8	1.88
65			1	0.55
70				0.15
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>0.80</b>	<b>268</b>	<b>30.14</b>
<i>Erreur relative sur total surface terrière : 6%</i>				

### Bloc 1 : peuplements résineux









	Dg (cm)	Dg100 (cm)
Pin maritime	45	45
Pin sylvestre	34	34
Pin laricio	37	37
Douglas	42	44

Le tableau montre la disponibilité globale du pin maritime inventorié (cf tableau d'analyse de Sd et Sv en [Annexe 8](#))





## Bloc 2 : peuplements feuillus

Ø	Chêne		Hêtre		Autres feuillus		Pin sylvestre		Autres résineux	
	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha	nbre/ha	G m <sup>2</sup> /ha	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha	nb/ha	G m <sup>2</sup> /ha
20	69	2.16	4	0.13	6	0.18	1	0.05	2	0.06
25	67	3.29	4	0.18	2	0.12	4	0.19	2	0.12
30	42	2.99	1	0.10	1	0.06	6	0.46	2	0.12
35	17	1.66	1	0.09		0.03	7	0.67		0.02
40	8	1.06		0.04			6	0.77	1	0.05
45	6	0.96	1	0.02			4	0.66	1	0.10
50	3	0.63		0.04			3	0.61		0.08
55	3	0.64					1	0.30	1	0.05
60	2	0.62		0.03			1	0.15		0.06
65	1	0.21					1	0.14		0.10
70	1	0.28								0.04
75		0.05								0.05
80		0.05		0.05						
85		0.06								
Total	219	14.65	11	0.68	9	0.39	34	4	9	0.85

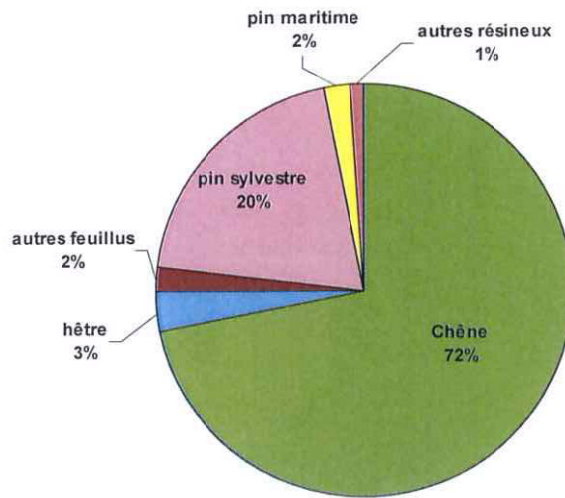
Ø	Total	
	nbre /ha	G m <sup>2</sup> /ha
20	82	2.57
25	80	3.91
30	53	3.71
35	26	2.47
40	15	1.93
45	11	1.74
50	7	1.37
55	5	0.99
60	3	0.86
65	1	0.45
70	1	0.32
75		0.09
80		0.10
85		0.06
Total	<b>283</b>	<b>20.57</b>
<i>Erreur relative sur total surface terrière : 6%</i>		

Critères notés pour le chêne :

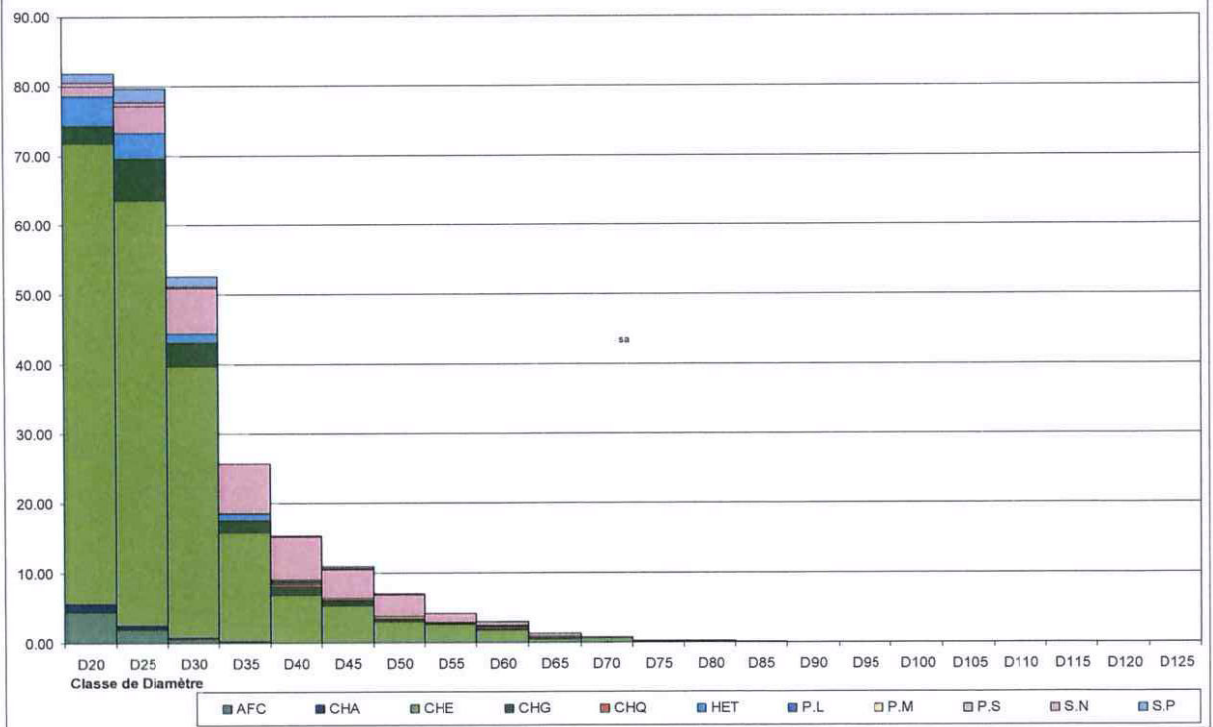
- pourcentage de gélivure (tiges) : 5% sur les diamètres 40 et +
- pourcentage de qualité sur les 40 cm et plus : moins de 1%



### Surface terrière en pourcentage par essence



### nombre de tiges /ha



Pour le chêne le Dg est 29 cm et le Dg50 est de 40cm  
 Pour le pin sylvestre le Dg100 est 38 cm

- **Résultats inventaire typologique**

Deux unités de gestion présentent une structure irrégulière :





L'une classique (la 39B) à chêne, classée « irrégularisé à bois moyen prépondérant » (surface terrière 23m<sup>2</sup>). On note une bonne présence de régénération et de perches.

L'autre plus atypique (la 12U) avec des mélanges par plages feuillus (chêne prépondérant) et pins (sylvestre prépondérant) classé « irrégularisé déficitaire en bois moyen » pour le résineux et « irrégularisé à bois moyen prépondérant » pour le feuillu.(surface terrière 27m<sup>2</sup>). peu de régénération résineuse mais présence de perches.

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée**

Quelques parcelles présentent des peuplements de chêne bois moyen avec de la qualité à confirmer (parcelle 10, 11, 41)

Les gros bois de chêne des parcelles 37.D et 38.B se sont bien vendus

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	25	3	428	101	557

## A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

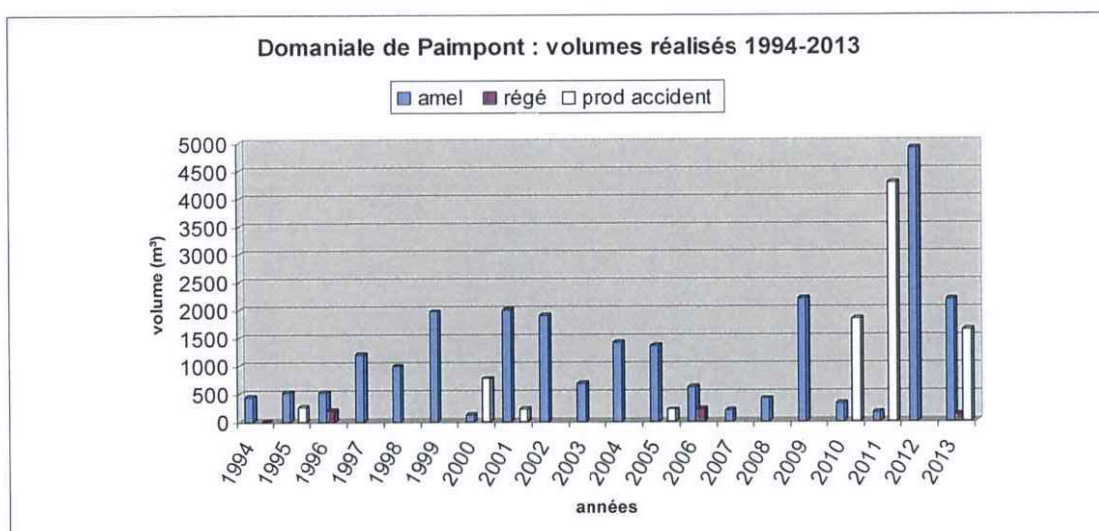
La production biologique (DRA Bretagne source IFN 1995 pour le département 35) donne les valeurs suivantes :

Essences	Production biologique (IFN) (m <sup>3</sup> /ha/an)	Prélèvement 20 dernières années (m <sup>3</sup> /ha/an)	Surface (ha)
Chêne sessile	4.9	0.43	208
résineux	6.3	4.80	335
totaux	5.8	3.13	543



- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés (période : 1994-2013)												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (horsPA)	réalisé	
en m <sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement												
2 700	3 455	28 736	24 141						6 382	31 436	33 978	17 667
<b>Ecart</b>												
+ 2 542 soit + 8%												
en m <sup>3</sup> / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
0.25	0.32	2.66	2.24						0.59	2.91	3.26	6.55



- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le bilan est supérieur de 8% à la prévision du fait de la récolte de produits accidentels (47 ha d'épicéa touchés par le dendroctone) et malgré un petit groupe de régénération à faible taux de réalisation (15%, § 1.2.2.B)

La récolte en amélioration a été 16% plus faible que prévue :  
 Sur la surface feuillue (208 ha), le prélèvement a été faible (0.43 m<sup>3</sup>/ha/an) durant les 20 ans. Pour autant il n'y a pas eu capitalisation puisque l'inventaire statistique des bois sur pied donne une surface terrière globale est de 20,5 m<sup>2</sup>. La productivité de ces peuplements de chêne de 70 à 90 ans est donc faible.

Pour les résineux :

La surface terrière sur pied est de l'ordre de 30 m<sup>2</sup> pour le groupe inventorié (résineux de plus de 50 ans) à majorité pin maritime. Cela représente un niveau de capital équivalent à l'objectif (classe 2 du guide pin)

La surface terrière sur pied pour les résineux de moins de 50 ans, principalement pins sylvestre et laricio, est de l'ordre de 26 m<sup>2</sup>. Cela représente également un niveau de capital





équilibré. Le prélèvement global sur 20 ans de 4.8 m<sup>3</sup>/ha/an a donc permis de mener les peuplements à un bon état de capital au regard des guides de sylviculture.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois produites dans la forêt.**

La forêt se relève tout juste d'une surexploitation en taillis et les peuplements de chêne sont de petit diamètre (30 cm). La commercialisation s'est faite principalement en chauffage. Un unique petit peuplement plus ancien (150 ans) en parcelle 37 et 38 a permis de trouver de belles qualités.

Ce qui laisse à penser que localement il pourrait y avoir une production de chêne intéressante.

Le pin sylvestre pur ou en mélange avec le feuillu est souvent de belle qualité et correspond à une essence qui valorise bien les stations pauvres.

Le pin maritime valorise bien les stations pauvres et hydromorphe, avec des diamètres supérieurs au pin sylvestre.

## B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. Totales km	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	0,763	1,2	non	bon	-	randonnée
	empierrées	4			bon	-	Randonnée, cynégétique
	terrain nat.	-			-	-	Randonnée, cynégétique
Routes publiques participant à la desserte		2 km			bon	-	DFCI, tourisme
Autres accès dont pistes et sommières		4,430			correcte	-	tourisme

Remarques : la traversée de grumier au niveau du ruisseau du Pont Dom Jean (parcelles 23 et 24) est impossible du fait de la pente. Ceci n'empêche pas la desserte soit par le Carrefour de Cadieux soit par la Sangle.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Il reste 3 secteurs mal desservis :

Les parcelles 8 à 10, 20-21-22 et la 25

Pour la desserte des parcelles 9 à 11, l'implantation sur le plan n'a qu'une valeur indicative.

Les dossiers techniques et le tracé précis seront à finaliser.



### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		557			557

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Forêt de protection (raison écologique)	-	-	
Cœur de parc national	-	-	
Réserves naturelles nationales	-	-	
Réserves naturelles régionales	-	-	
Réserve biologique intégrale	-	-	
Réserve biologique dirigée	-	-	
Biotope protégé par arrêté préfectoral	-	-	
Zones humides stratégiques	-	-	
<b>Eléments du territoire orientant les décisions</b>			
Aire d'adhésion de parc national	-	-	
Parc naturel régional	-	-	
Natura 2000 Habitats (ZSC)	-	-	
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	-	-	
ZNIEFF de type I	-	-	
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	-	-	

La forêt fait partie de la ZNIEFF de type 2 de 9 993 ha. [Annexe 4](#)

Le milieu déterminant est la forêt et les milieux associés sont les eaux douces stagnantes, les landes, fruticées, pelouses, prairies, tourbières et marais.

Il n'existe pas de données BDN au niveau de la domaniale.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Noter l'apparition de plantes invasives.





- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
Genévrier commun	Disséminé sur exposition chaude	Rare en Ille et Vilaine, liste rouge du Massif Armoricain	non
Présence du charme	Disséminé en taillis	Limite orientale de l'aire de l'espèce	non
<b>Faune remarquable</b>			
Petit Rhinolophe	Camp de Point Clos	Pas d'incidence	oui

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
<b>Habitats d'intérêt prioritaire</b>					
non					
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b> ( <i>facultatif hors sites Natura 2000</i> )					
Pas de données					



### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		117	440		557

#### A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas départemental des paysages**

L'atlas des paysages d'Ille et Vilaine, publié en novembre 2014, classe la forêt de Paimpont dans l'unité paysagère « massif de Paimpont Brocéliande »  
 « La forêt de Paimpont – Brocéliande est un massif géologique et forestier perçu comme un fond de tableau massif et permanent »

Il est fait le constat suivant :

L'emprise du massif semble peu évoluer. En revanche, les espaces de landes et les zones humides se boisent.

La proximité de Rennes, le grand nombre d'espaces naturels accessibles au public, la présence de la forêt et la force de son imaginaire font de cette unité un paysage fortement investi par les touristes et amateurs de « loisirs nature ». Si les sites sont facilement accessibles en voiture, ils manquent pourtant d'une mise en réseau par des chemins piétons ou cycles.

Les pistes d'actions préconisées :

- Maintenir les paysages de landes ouverts.
- Valoriser le réseau hydrographique et gérer les zones humides.
- Mettre en réseau les sites de loisir.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Le PDIPR version octobre 2014 porte sur le sentier de grande randonnée de pays GRP « tour de Brocéliande » et le sentier équestre départemental « Equibreizh » qui traversent la forêt.  
**Annexe 5**

Il existe aussi un sentier VTT (circuit « Tombeau de Merlin ») et un sentier pédestre « à la mémoire de Merlin » pour lesquels l'ONF n'a aucune convention et qu'il faudra régulariser

- **Classements réglementaires**

Il n'y a pas de classement réglementaire.













- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Tombeau de Merlin et fontaine de Jouvence	Légende de Brocéliande	reconnue	Site hors forêt mais parking et aire d'accueil en forêt.
Chêne des Hindrés	Labellisé arbre remarquable de France	reconnue	Brocéliande et le métier de charbonnier
Ancien camp bâti de l'aérodrome militaire de Point Clos (8ha)	Site historique (Vestige guerre 39-45 et arbres exotiques)	reconnue	-Commémorations autour de la dernière guerre mondiale -lieu de promenade

Le tombeau de Merlin, situé sur un terrain privé en bordure nord de la forêt, est très fréquenté. Le site est atteignable depuis l'aire d'accueil et le petit parking situé en parcelle 22.

Egalement très fréquenté, le circuit qui part des rochers de Cadieu (petit parking) vers le chêne remarquable des « Hindrés » en parcelle 39.

Il y a l'ancien camp bâti de l'aérodrome militaire de Gaël au lieu dit « Point Clos » en parcelle 7 et ses allées bétonnées bordées d'arbres plantés par l'occupant allemand (**annexe 6**) qui constituent également un lieu de promenade. Il accueille certaines commémorations liées à la dernière guerre mondiale (stèle aux escadrilles combattantes, hampes avec drapeaux et élément en béton de défense antichar provenant du camp). Les anciennes pistes ont été plantées dans les années soixante (parcelles 1 à 6)

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Tombeau de Merlin	Parking et table banc		Bon état / adapté
Chêne des Hindrés	Sentier d'accès, panneau d'information et meule de charbonnier		Réaménagement en cours
Ancien aérodrome militaire de Point Clos	Stèle et hampes pour drapeaux, allées d'arbres exotiques, aire table banc		Démarches des collectivités riveraines en cours
La forêt	Sentiers : 1GR de Pays 1 sentier équestre		A entretenir/adapté

Le parking du tombeau de Merlin a été financé avec l'aide de la Région et de l'Europe dans le cadre de la mise en valeur touristique de la Bretagne centrale. C'est un des sites les plus visités du massif de Paimpont

La forêt comporte un certain nombre de petits parkings et tables bancs qui permettent l'accès à de nombreux endroits de la forêt à partir de 3 routes départementales.

Les vestiges du camp d'aviation bâti de Point Clos (8 ha 22) posent un problème récurrent depuis plus de 20 ans : site de mémoire de la dernière guerre, les collectivités peinent à mettre sur pied un projet d'accueil durable avec le financement assorti.

Le site présente un certain risque pour le public en l'état actuel, malgré quelques opérations de mise en sécurité réalisées par l'ONF : bouchage de puisards, de trappes, engrillagement de réservoirs à ciel ouvert... L'ONF ne possède pas non plus de documents attestant la dépollution de la zone (attaques aériennes fréquentes).

Un projet d'aménagement du site avait été proposé en 2002 à la Communauté de commune de Mauron et du Pays de Saint Méen par le BE ONF non retenu faute de financement.



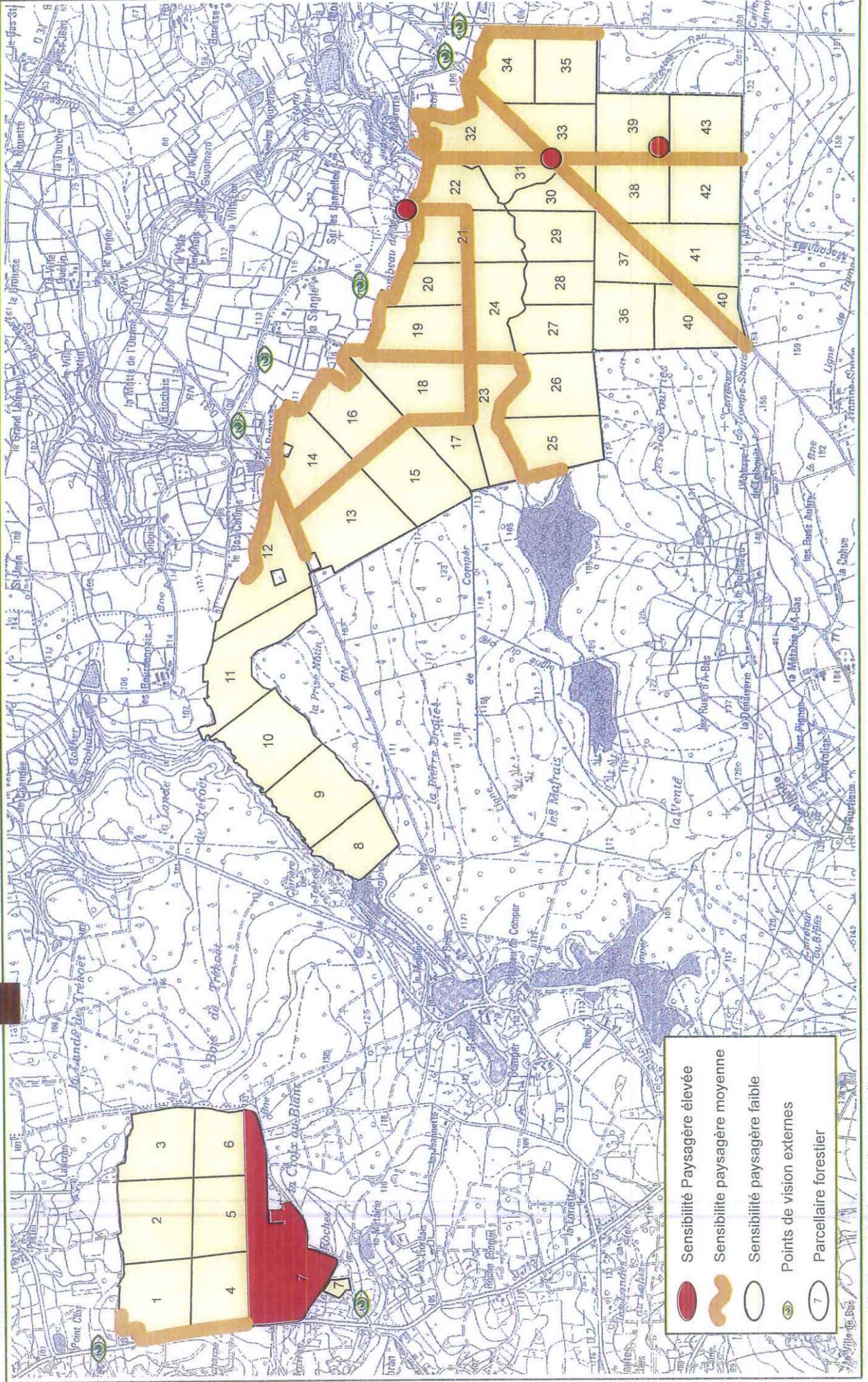






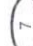




# Forêt domaniale de GAEL-PAIMPONT

## Sensibilités Paysagères



	Sensibilité Paysagère élevée
	Sensibilité paysagère moyenne
	Sensibilité paysagère faible
	Points de vision externes
	Parcellaire forestier



Le projet développait la mise en sécurité du site, l'inventaire, la restauration de l'arboretum, un projet d'accueil du public avec un bilan financier estimatif. La mise en sécurité du site avait été estimée à 38 000 euros.

Une expertise sécurité systématique du site resterait à faire (vestiges casernements, murs, zones très embroussaillées pouvant receler d'autres vestiges..) avant toute mise en valeur.

De petites trouées paysagères ont été pratiquées près des stèles.

Une concession pour un mur d'escalade sur un ancien château d'eau ne sera pas renouvelée. Les anciennes allées du camp sont jalonnées d'arbres exotiques plantés par l'armée allemande.

Actuellement les 3 communes de Concoret, Muel et Gaël étudient un projet d'initiative locale de mise en valeur du site.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
forte	Chêne des Hindrés	Légendes de Brocéliande
	Parking Tombeau de Merlin	
	Les rochers de Cadieux	
	Point Clos	Mémorial 1939-1945
Intermédiaire	Le long des itinéraires de randonnée	paysages
	Le long des axes routiers	
	Lisère nord en vue externe	

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Présence de ruines pouvant présenter un danger potentiel pour le public en parcelle 7  
Présence d'une importante déchetterie (SMICTOM Centre Ouest) à proximité immédiate des parcelles 1, 4 et 7.

Il y a une servitude d'utilité publique de 200m autour de la zone de stockage de déchets non dangereux impactant la parcelle 4 (3ha 68a 70 ca) et la 7 (64 a 90 ca) le long de la départementale 773 pouvant apporter certaines restrictions pour l'accueil du public. Lors de l'enquête publique, l'ONF avait émis un avis circonstancié défavorable à ce sujet au commissaire enquêteur, notamment au sujet du risque incendie. (Annexe 7)

Il y a un problème récurrent de « Rave Party » très fréquentes sur une voie longeant au sud le tènement de Point Clos (CR n° 125) malgré de nombreuses interventions (ONF, gendarmerie).

L'emplacement de cette manifestation impacte plusieurs propriétaires dont l'ONF. La proximité immédiate du massif de pins rend le risque feu très important. Il a été signalé aux brigades de gendarmerie.

Il y a une incertitude sur la limite ONF à ce niveau, ce qui rend difficile la verbalisation.

Une action concertée devra être menée rapidement pour limiter l'accès aux ayants droit.

## B - Ressource en eau potable

La forêt n'est pas concernée par des périmètres de captage (source 2015 : Agence Régionale de Santé Bretagne)





### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	557				557

Forêt non concernée par cet enjeu.





## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production ligneuse</b>	
<p><u>Initialement forêt de chêne sessile dominant mélangée de pins, appauvrie par la surexploitation passée :</u></p> <p>- Transformée pour partie en <u>futaie résineuse pure (avec rideaux feuillus)</u> sur les zones les plus appauvries. 61% de la surface</p> <p>- Convertie en <u>futaie et futaie sur souche</u> par balivage du taillis et amélioration des pins sur les zones les mieux pourvues en chênes et pins. Les peuplements ont moins de 100 ans. 39% de la surface</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- régénérer les peuplements résineux atteignant les critères optimaux avec les essences adaptées aux stations et au changement climatique.</li> <li>- améliorer les jeunes résineux selon les guides de sylviculture.</li> <li>- mettre en œuvre les travaux pour les plantations.</li>   <li>- poursuivre les coupes d'amélioration de la futaie sur souche.</li> <li>- traitement irrégulier sur 2 parcelles présentant les critères voulus (DRA Bretagne).</li> <li>- pas de régénération feuillue prévue du fait de la jeunesse des peuplements.</li> </ul>
Certains secteurs mal desservis pour l'approche des grumiers	Création d'empierrements avec retournements
<b>Fonction écologique</b>	
Peu de vieux bois feuillus	Création d'un îlot de sénescence. mise en place d'un état des lieux flore et faune en début et fin de période si financement
Ripisylves étroites et encaissée avec localement zones rocheuses à flore remarquable	Boisement paysager favorisant la fonction corridor écologique si financement et création d'UG linéaire ruisseaux hors sylviculture de production
ZNIEFF de type 2	Préserver le genévrier, le charme, les zones de landes rocheuses.
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Brocéliande et les sites de la légende arthurienne : enjeu touristique fort mais peu de financements	Bon réseau de circuits (pédestre, équestre, cyclo) et aires d'accueil à entretenir et renouveler Mise en valeur accueil du public et paysage du « Chêne des Hindrés » (mécénat d'entreprise)
Ancien camp d'aviation de Point Clos (8 ha)	Projet d'études pour la mise en valeur du site porté par des collectivités riveraines. Pas d'implication immédiate pour le début d'aménagement. Veille sanitaire sur les arbres plantés durant la seconde guerre à proximité des allées.



Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Sans objet	
<b>Foncier</b>	
Quelques limites imprécises	Bornage
Implantation clôture par les riverains	Régularisation situation
Erreur cadastre sur mitoyenneté chemin	Faire rectifier
Enclave	Résorption par achat

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	492 ha 39	556 ha 60
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière) pelles 7B, 12U, 39B	27 ha 97	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>520 ha 36</b>	
Hors sylviculture de production : îlot de sénescence, ancien aérodrome, zones rocheuses, corridor du ruisseau du Pont Dom Jean	36 ha 83	
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>557 ha 19</b>	

Le présent aménagement poursuit l'effort de conversion des anciens taillis avec réserves vers la futaie feuillue.

3 UG présentent un intérêt pour initier une gestion de type irrégulière. Ce sont les deux repérées à l'inventaire typologique (§ 1.2.2.C.) et une pour sa localisation au sein de l'important groupe de régénération de pin maritime. Les critères de choix de la DRA Bretagne pris en compte ici sont :

- peuplements issus de TSF irréguliers et fréquentation du public autour du chêne des Hindrés pour l'unité de gestion 39B. La typologie de structure notée à l'inventaire est « irrégularisé à bois moyen prépondérant » (surface terrière 23m<sup>2</sup>)
- mélange durable avec présence d'au moins 2 essences (Pin sylvestre et chêne prépondérant, pin maritime, hêtre secondaires) pour l'unité de gestion 12U. La typologie de structure notée à l'inventaire est « irrégularisé déficitaire en bois moyen » pour le résineux et « irrégularisé à bois moyen prépondérant » pour le feuillu. (Surface terrière 27m<sup>2</sup>)
- aspect paysager prépondérant au sein d'un groupe à régénérer important pour l'unité de gestion 7B (lieu mémoriel de la guerre 39-45)

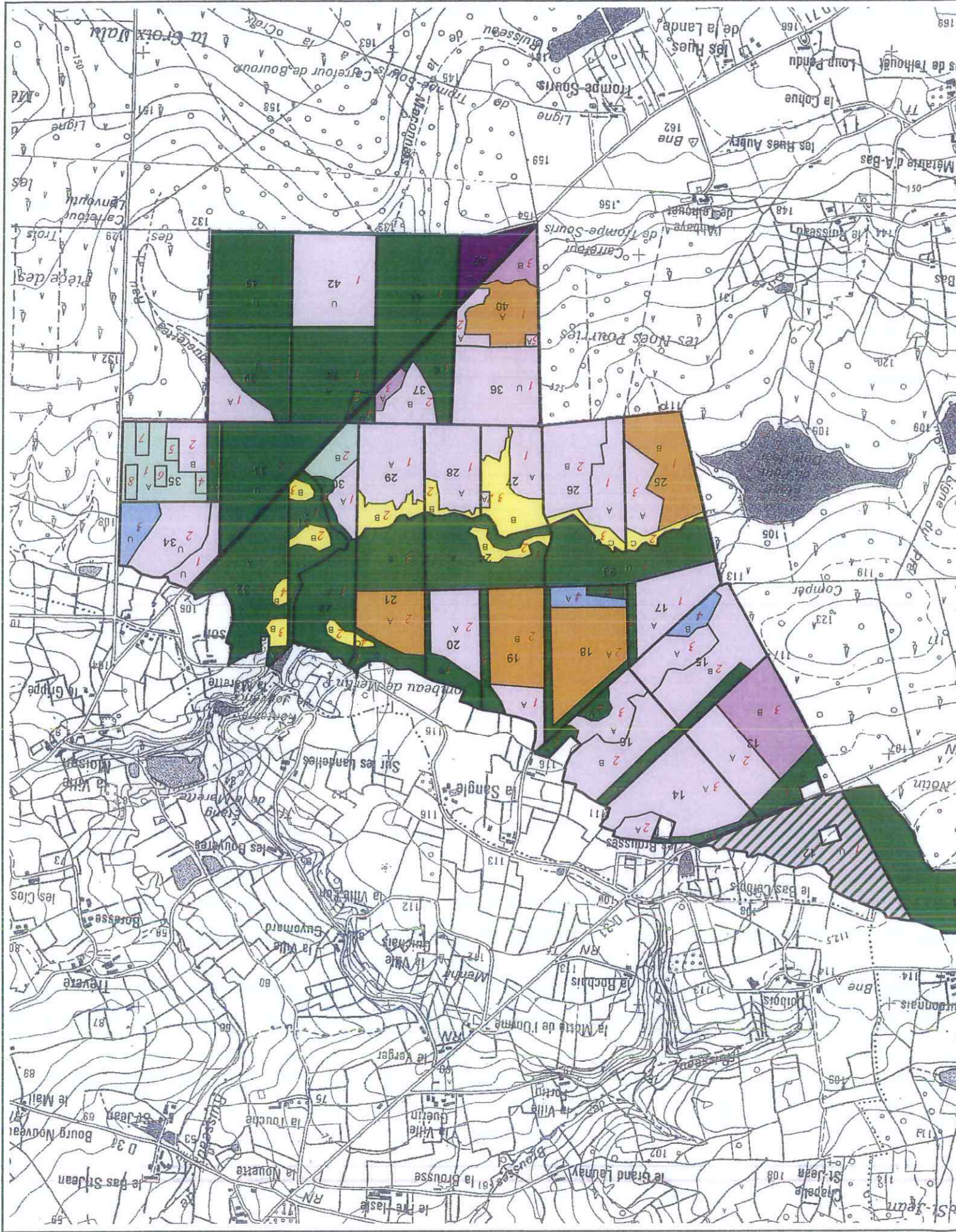
Un suivi RATD est prévu dans le cadre de la mise en place de la sylviculture irrégulière.













## 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs au terme de l'aménagement : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
Chêne sessile	PQE	15	3	180	80	Hêtre, charme	
Chêne sessile	PQM	74	14	180	70	Hêtre, charme	
Chêne sessile irrégulier	PQM	9	2	180	70	Hêtre, charme, bouleau	
Chêne sessile	PQF	97	19	150	60	Pin sylvestre, hêtre, charme	
Pin sylvestre	PQM	172	33	100	50	Pin maritime, chêne	
Pin sylvestre irrégulier	PQM	15	3	100	50	Chêne, hêtre, pin maritime, charme	
Pin laricio		44	8	80	50		
Pin maritime		66	13	60	55	châtaignier	
Douglas	PQM	20	3	75	60	châtaignier	
Douglas irrégulier	PQM	4	1	75	60	Pin laricio, châtaignier, mélèze	
Sapin de Nordmann		4	1	75	60		
<b>Total surface en sylviculture de production</b>		520	100%				

La partition des surfaces en qualités des chênes est issue de l'inventaire à dire d'expert.

Essences actuellement présentes et <u>non retenues</u> comme essences objectifs au terme de l'aménagement : critères d'exploitabilité retenus				
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu
Sapin de Nordmann	Dans le mélange Nordmann-Douglas, ce dernier est l'essence objectif pour la présente période	2.56	75	60
Tsuga hétérophyle	Régénérés durant l'aménagement, chêne sessile essence objectif	5.68	50	45





## 2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer (**tableau Annexe 8**)

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)	100 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)	35 ha
Surface d'équilibre (Se)	97 ha

Calcul de la surface d'équilibre **Se : 97 ha**

Essence objectif	Surface objectif en sylviculture (ha)	Age optimum d'exploitabilité	Diamètre objectif (cm)	Se annuelle (ha)	Se sur 20 ans (ha)
Chêne sessile (PQE, PQM)	89	180	80-70	0.5	10
Chêne sessile (PQF)	97	100	60	0.65	13
Pin sylvestre (PQM)	172	80	50	1.75	35
Pin laricio	44	80	50	0.55	11
Pin maritime	66	60	55	1.1	22
Douglas (PQM)	20	75	60	0.25	5
Sapin de Nordmann	4	75	60	0.05	1
<b>Total</b>	<b>492</b>			<b>4.85</b>	<b>97</b>

Surface disponible **Sd : 100 ha**

Critères de la DRA Bretagne rappelé ci dessous

Essence	Diamètre de disponibilité (cm)	Diamètre (cm) dominant inventorié des x plus grosses tiges inventoriées pris en compte pour la disponibilité (x= 100 pour futaie résineuses, 70 pour futaie sur souche et 50 pour TSF)
Pin maritime	45	40
Pin sylvestre	45	40
Douglas	50	45
Tsuga	45	40

La disponibilité est essentiellement résineuse.



Le calcul de disponibilité est recherché sur 2 périodes de 20 ans. Le tableau ci-dessous présente par période, les surfaces nouvelles qui atteignent les diamètres de disponibilité.

Période	Sd arrivant par période	Sd moyenne
Pour l'aménagement (n+20)	105	105
Pour l'aménagement suivant (n+40)	96	100

La disponibilité moyenne est de 105 ha pour la période 0 - 20 ans, elle est de 100 ha pour la période 0 - 40 ans, marquant une petite baisse de disponibilité de la 2<sup>nd</sup>e période. La disponibilité est représentée uniquement par des UG qui atteindront les Ø optimaux durant la période.

**Surface de vieillissement Sv : 35 ha**

Aucune UG n'atteindra les critères de vieillissement dans les 20 ans. Dans les 40 ans, 35 ha atteindront le critère maximum d'exploitabilité (âge). C'est cette valeur maximum qui est retenue.

**Analyse globale des objectifs de renouvellement**

Les 3 indicateurs de surface se présentent ainsi :  $S_d > S_e > S_v$   $100 > 97 > 35$

Il n'y a pas de contrainte de vieillissement, la surface à ouvrir et terminer peut être proche de  $S_e$  97 ha

**Surface à ouvrir So : 88 ha 16**

Toutes les UG atteignant les Ø optimaux soit 105 ha desquelles on enlève :

- celles à maintenir la durée de l'aménagement pour raison paysagère (parcelles 4 et 5)
- des UD incluses dans de plus vastes UD un peu plus jeunes et pouvant aussi être régénérées dans 20 ans révolus sans dommage. (UD 14.2 et 34.1 et 34.3)

**Surface à terminer St : 80 ha 33**

La surface à terminer comprend la surface à ouvrir (88 ha 16) diminuée des UD à caractère paysagé dont la régénération sera commencée en fin d'aménagement mais non terminée (7 ha 83 sur les 3.B et 6.A)

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		88.16 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		- ha	<b>Niveau prévu à mi-période</b>
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	88.16 ha	48.90 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	80.33 ha	44.90 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		15.65 ha	15.65 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		89 ha	

• **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Période 1	Période 2
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	- ha	- ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	- ha	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	105.06 ha	96.13 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	- ha	- ha
<b>Total</b>	<b>105.06 ha</b>	<b>96.13 ha</b>





- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

<b>Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs</b>	<b>Période 1</b>	<b>Période 2</b>
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 <sup>ère</sup> coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	- ha	- ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	- ha	- ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	- ha	35 ha
<b>Total</b>	<b>0 ha</b>	<b>35 ha</b>

### 2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Le suivi du renouvellement en futaie irrégulière est basé sur plusieurs indicateurs :

- Le capital sur pied, caractérisé par la surface terrière G (exprimée en m<sup>2</sup>). La valeur de G recherchée après la coupe varie selon le type de peuplement considéré.  
Pour un peuplement de chêne et un mélange chêne – pin sylvestre on retiendra un G de 16m<sup>2</sup> après coupe et 20-22m<sup>2</sup> pour du Douglas. L'UG 12U a un G=27, la 39B un G=23 et la 7B un G=29. Avec une rotation de coupe de 7ans (7B) et 8 ans (12U et 39B) on devrait tendre vers la cible en fin d'aménagement.
- Un autre indicateur est la répartition de cette surface terrière entre les catégories de diamètres. La surface terrière d'un peuplement irrégulier équilibré devrait se répartir en 15% du G total pour la catégorie petits bois (20-25 cm), 30% du G total pour la catégorie bois moyens (30-35 pour les résineux, 30-45 cm pour les feuillus) et 55% du G total pour la catégorie des gros bois.  
L'UG 12U présente un excès en GB résineux (71%) et en BM feuillus (51%)  
L'UG 39B présente un léger excédent BM : 13% PB, 36% BM, 51% GB.
- L'indicateur « pourcentage de la surface avec une régénération suffisante » a été mesuré pour l'UG 39B, il est de 40%. Il est estimé à dire d'expert insuffisant pour les pins et suffisant pour les feuillus de l'UG 12U.
- Le quatrième indicateur est le nombre de perches (diamètre 10-15 cm) des essences objectif présentes dans le peuplement et qui assureront la relève dans l'avenir. Pour l'UG 39B il y a 107 perches/ha d'essence objectif (chêne).

<b>Structure générale UG 39B</b>		<i>proche équilibre</i>		
<b>Indicateurs de renouvellement</b>		<b>Cible future</b>	<b>Valeurs observées</b>	<b>Note globale forêt</b>
Surface terrière chêne pins	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	16	23	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20%	40%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	150	107	





Structure générale UG 12U		Vieilles résineux, jeune feuillus		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière chêne pins	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	16	27	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20%	<10%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	150		

Structure générale UG 7B		Vieilles résineux		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière chêne pins	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20-22	29	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20%	<5%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	200		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe (7B, 12U, 39B)		1 ha 40		

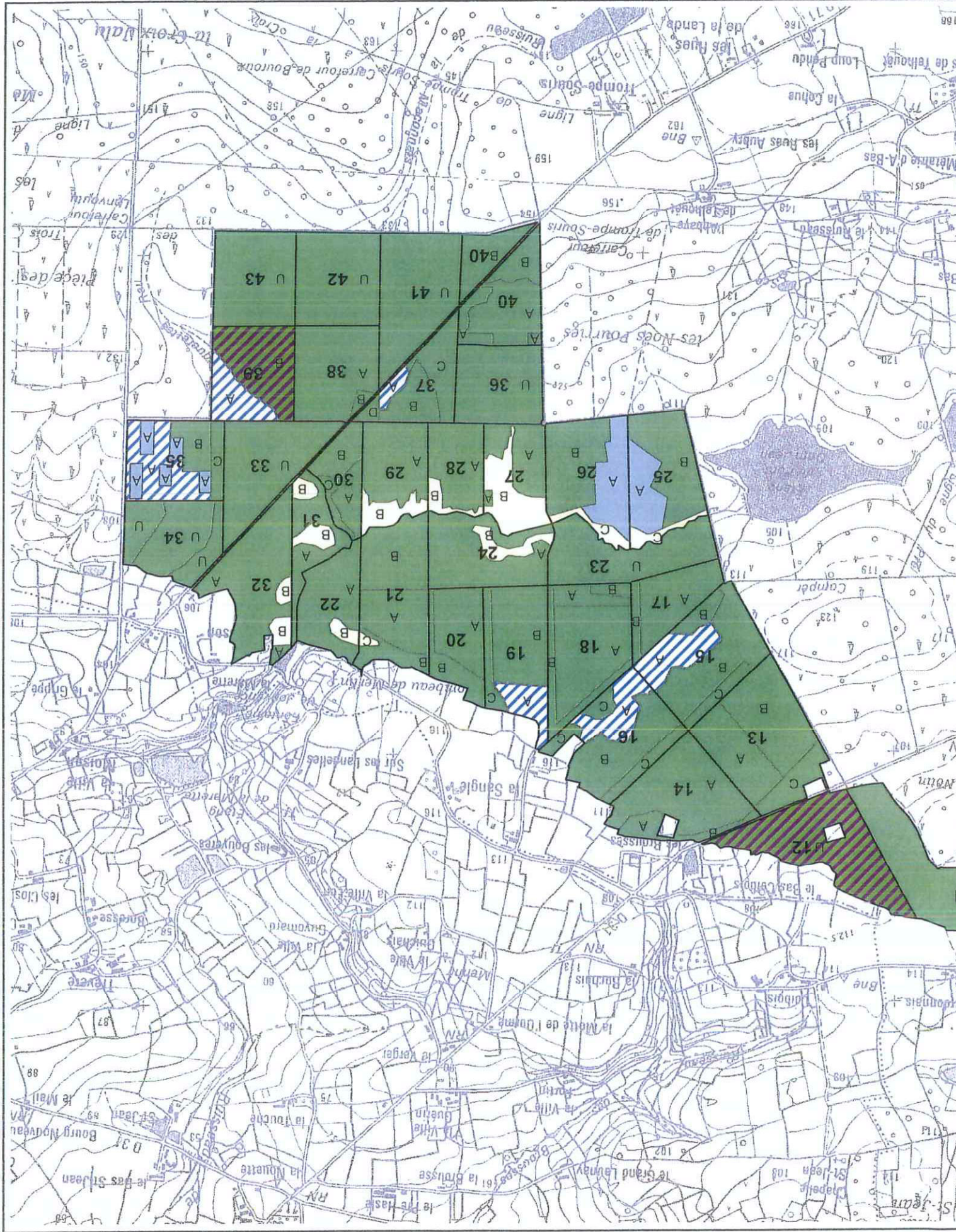






# Communale de GAEL-PAIMPONT

## Aménagement



1:19 000

1 760 Mètres

1 320

880

440

0



## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

Le tableau des unités de gestion (UG) et des unités de description (UD) surfaciques par parcelles est en **Annexe 9**. Il comporte les données principales : essences dominantes, type national de peuplement, surface terrière, type national de capital, âge, essence objectif.

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

Le principe de différenciation des unités de gestion adopté se fait sur les groupes d'aménagement et entre peuplements de chêne d'une part et résineux d'autre part. Trois UG (Douglas, Sapin de Nordman) ont été distinguées de trois UG pins et une UG chêne amélioration/ travaux est distinguée d'une UG amélioration/coupe.

- **Classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion  P <sup>lle</sup> UG	Surface totale  (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif / Type régé nat ou plantation	Surface par groupe (ha)
Régénération	<b>Unités de gestion à ouvrir et à terminer</b>							
	REG	1	A	11.81	11.81	11.81	11.81	P.M / Nat
	REG	2	A	9.43	9.43	9.43	9.43	P.M / Nat
	REG	3*	A	7.29	7.29	3.51	3.51	DOU / Plant -Nat
	REG	4	A	6.87	6.87	6.87	6.87	P.S / Plant
	REG	5	A	13.35	13.35	13.35	13.35	P.M / Nat
	REG	9	A	6.79	6.79	6.79	6.79	P.S / Nat
	REG	15	A	4.27	4.27	4.27	4.27	P.S / Nat
	REG	16	A	3.97	3.97	3.97	3.97	P.S / Nat
	REG	19	A	2.76	2.76	2.76	2.76	P.S / Nat
	REG	35*	A	8.25	8.25	5.68	5.68	CHS / Plant
	REG	37	A	0.91	0.91	0.91	0.91	DOU / Nat
	REG	39	A	3.98	3.98	3.98	3.98	P.S / Nat
	<b>Unités de gestion à ouvrir sans terminer</b>							
	REG	3	B	4.38	4.38	4.38	2.00	PM / Nat
REG	6	A	10.45	10.45	10.45	5.00	P.M / Nat	
Total			94.51	94.51	88.16	80.33		



Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif / Type régénération : naturelle ou plantation	Surface par groupe (ha)
		P <sup>le</sup>	UG						
<b>Reconstitution (Après coupes rases de Sitka)</b>	<b>Unités de gestion à ouvrir et à terminer</b>								
	REC	3*	A	7.29	7.29	3.78	3.78	DOU / Plantation	<b>15 ha 65</b>
	REC	25	A	4.09	4.09	4.09	4.09	P.S / Plantation	
	REC	26	A	5.21	5.21	5.21	5.21	P.S / Plantation	
	REC	35*	A	8.25	8.25	2.57	2.57	CHS / Plantation	
Total			24.84	24.84	<b>15.65</b>	<b>15.65</b>			

\*Nota : les UG 3A et 35A comprennent chacune une partie reconstitution (après dépérissement de Sitka) mais aussi une partie régénération. Leur reboisement se fera avec une seule essence ce qui justifie leur intégration dans une unité de gestion unique.

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>le</sup>	UG				
<b>Amélioration</b>	AME	1	B	2.23	2.23	10	<b>388 ha 58</b>
	AME	2	B	6.52	6.52	10	
	AME	3	C	1.02	1.02	10	
	AME	4	B	8.16	8.16	8	
	AME	5	B	2.02	2.02	8	
	AME	6	B	1.68	1.68	10	
	AME	7	A	3.03	3.03	8	
	AME	8	A	7.12	7.12	10	
	AME	9	B	4.68	4.68	10	
	AME	10	A	11.18	11.18	10	
	AME	11	U	17.36	17.36	10	
	AME	13	A	6.70	6.70	8	
	AME	13	B	9.44	9.44	8	
	AME	13	C	3.24	3.24	10	
	AME	14	A	13.94	13.94	8	
	AME	14	B	1.05	1.05	10	
	AME	15	B	10.51	10.51	8	
	AME	15	C	1.67	1.67	10	
	AME	16	B	7.69	7.69	8	
	AME	16	C	3.79	3.79	10	
	AME	17	A	6.88	6.88	8	
AME	17	B	1.11	1.11	10		
AME	18	A	12.28	12.28	8		
AME	18	B	3.67	3.67	10		
AME	19	B	8.70	8.70	8		
AME	19	C	2.00	2.00	10		
AME	20	A	6.06	6.06	8		
AME	20	B	2.90	2.90	10		
AME	21	A	5.99	5.99	8		





Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
	AME	21	B	9.49	9.49	10	
	AME	22	A	8.32	8.32	10	
	AME	23	U	11.96	11.96	10	
	AME	24	A	11.07	11.07	10	
	AME	25	B	8.17	8.17	8	
	AME	26	B	7.84	7.84	jeune	
	AME	27	A	5.16	5.16	jeune	
	AME	28	A	6.98	6.98	jeune	
	AME	29	A	8.15	8.15	jeune	
	AME	30	A	2.37	2.37	jeune	
	AME	30	B	2.85	2.85	jeune	
	AME	30	C	0.94	0.94	10	
	AME	31	A	5.00	5.00	10	
	AME	32	A	13.11	13.11	10	
	AME	33	U	13.10	13.10	10	
	AME	34	U	11.43	11.43	8	
	AME	35	B	2.54	2.54	8	
	AME	35	C	1.68	1.68	10	
	AME	36	U	11.01	11.01	10	
	AME	37	B	3.60	3.60	10	
	AME	37	C	4.41	4.41	10	
	AME	37	D	0.66	0.66	jeune	
	AME	38	A	11.72	11.72	10	
	AME	38	B	0.49	0.49	jeune	
	AME	40	A	7.85	7.85	8 et 10	
	AME	40	B	6.49	6.49	8	
	AME	41	U	14.68	14.68	10	
	AME	42	U	12.54	12.54	10	
	AME	43	U	12.35	12.35	10	
<b>Total</b>				<b>388.58</b>	<b>388.58</b>		

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
<b>irrégulier</b>	IRR	7	B	3.71	3.71	7	<b>27 ha 97</b>
	IRR	12	U	15.56	15.56	8	
	IRR	39	B	8.70	8.70	8	
<b>Total</b>				<b>27.97</b>	<b>27.97</b>		





Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
<b>Ilots de sénescence</b>	<i>ILS</i>	8	B	3.00	0		<b>11 ha 47</b>
	<i>ILS</i>	9	C	4.00	0		
	<i>ILS</i>	10	B	4.47	0		
<b>Total</b>				<b>11.47</b>	<b>0</b>		

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
<b>Hors sylviculture (autres milieux naturels : rochers landes rocheuses, ripisylve étroite)</b>	<i>HSN</i>	21	C	0.28	0		<b>17 ha 14</b>
	<i>HSN</i>	22	B	0.70	0		
	<i>HSN</i>	24	B	1.73	0		
	<i>HSN</i>	25	C	1.18	0		
	<i>HSN</i>	26	C	1.34	0		
	<i>HSN</i>	27	B	5.08	0		
	<i>HSN</i>	28	B	1.10	0		
	<i>HSN</i>	29	B	2.34	0		
	<i>HSN</i>	31	B	1.94	0		
	<i>HSN</i>	32	B	1.45	0		
<b>Total</b>				<b>17.14</b>	<b>0</b>		

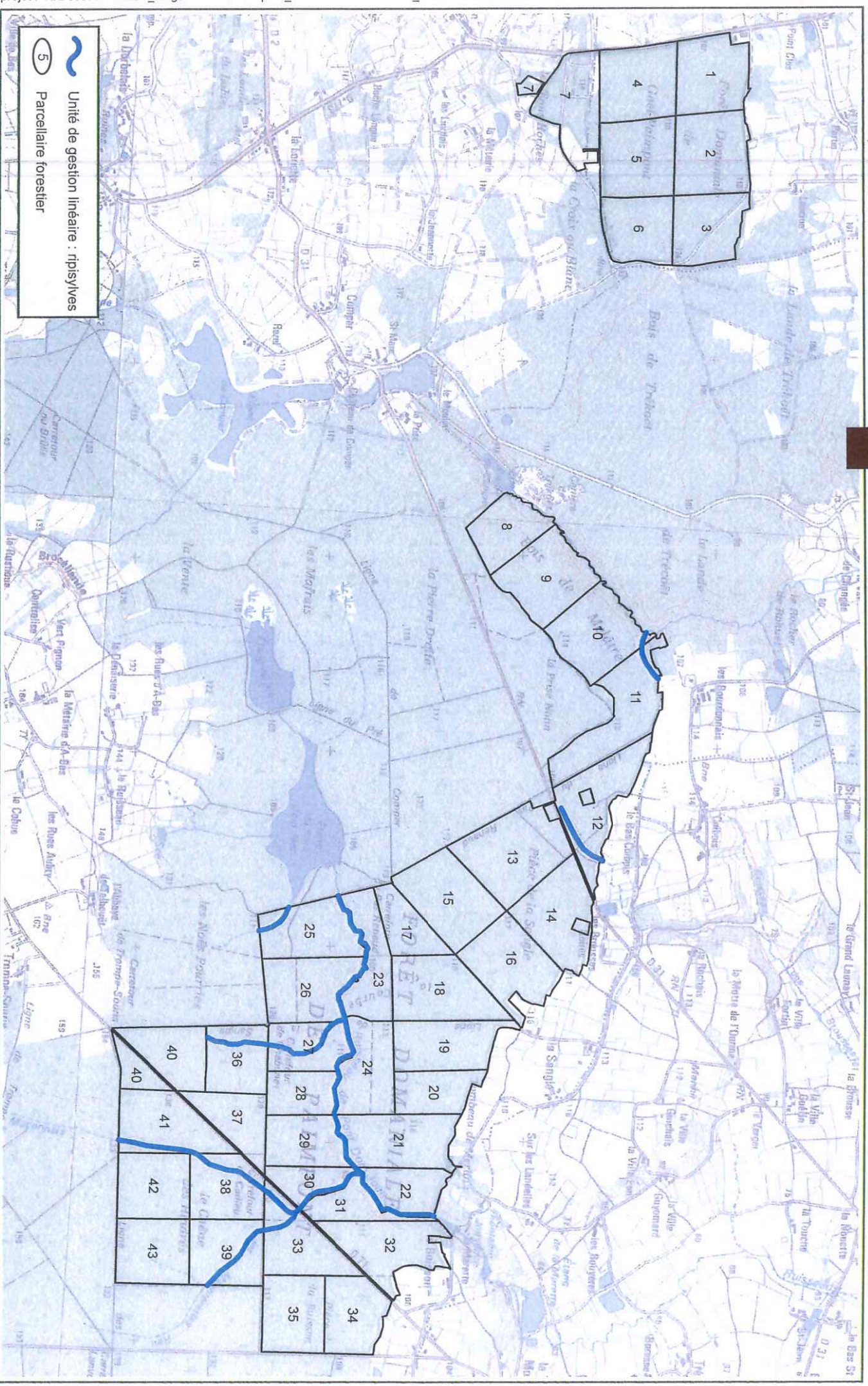
Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG				
<b>Hors sylviculture (Ancien camp bâti de l'aérodrome de Point Clos)</b>	<i>HSY</i>	7	C	8.22	0		<b>8 ha 22</b>
<b>Total</b>				<b>8.22</b>	<b>0</b>		





Forêt domaniale de GAEL-PAIMPONT

Ripisylvies







### Résumé des groupes d'aménagement

Libellé groupe	Code groupe	Surface totale groupe	Surface en sylviculture
Reconstitution	REC	15.65	15.65
Régénération	REC	88.16	88.16
Amélioration	AME	388.58	388.58
Irrégulier	IRR	27.97	27.97
Ilot de sénescence	ILS	11.47	
Hors sylviculture (ruine camp bâtis)	HSY	8.22	
Hors sylviculture (milieu naturel)	HSN	17.14	
		<b>557.19</b>	<b>520.36</b>

### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Ces unités de gestion n'existent pas dans le référentiel. 4 ensembles vont être amorcés afin de faciliter la programmation des travaux ou pour identifier le linéaire de ripisylve hors sylviculture de production.

Unité de gestion linéaire	Longueur (m)	Description
Routes forestières accessibles au grumier	4 763	Routes empierrées
Périmètre	26 002	
Parcellaire forestier	22 342	Total
Parcellaire forestier	14 300	Hors routes forestières accessibles aux grumiers et ruisseaux.
Ripisylve	5 900	Hors sylviculture de production (sols fragiles, accès difficiles) Opérations ponctuelles de plantations, génie écologique)





## 2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2034

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Rectification cadastre en conformité avec l'acte de vente	Allée du Pas Renaud	Rétablir la mitoyenneté de l'allée.	-
FON 2	1	Clôture de 8 km des propriétaires riverains empêchant l'accès aux allées bénéficiant d'une servitude de passage. Contraire aux préconisations du SRCE en matière de circulation des animaux sauvages	Cf carte	Rétablissement de la servitude de passage	-
FON 3	1	Bornage secteur de la Croix au Blanc (Point Clos)	Cf carte	Secteur sensible (rave party fréquentes)	A finaliser
FON 4	1	Bornage secteur tombeau de Merlin	Cf carte	Incohérence cadastre terrain au niveau de la route publique	A finaliser
FON 5	1	Limite de la parcelle 11 au niveau de la parcelle cadastrale C 571 sur Muel imprécise	Cf carte		A finaliser
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					

Deux petites enclaves boisées (parcelles 12 et 14) seraient à résorber par proposition d'achat.

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Les guides de sylviculture ONF mis en œuvre sont :

- ◆ Douglasaies françaises
- ◆ Pineraies des plaines du Centre et Nord ouest
- ◆ Chênaie atlantique
- ◆ Document CRPF Bretagne sur le sapin de Nordman (Colombet, Hainry 2010)

#### B - Coupes

Le passage en première éclaircie dépend principalement de critères d'atteinte de hauteur dominante (guides de sylviculture).

Une rotation de 8 ans est retenue pour les premières éclaircies (soit les peuplements de moins de 50 ans). Au-delà la rotation adoptée est de 10 ans (résineux et feuillus). Les plantations récentes de pin



sylvestre suite aux coupes rases d'épicéa de Sitka n'atteindront pas le stade de la première éclaircie durant la période.

Pour les éclaircies résineuses, les coupes récentes ont mis la surface terrière en phase avec les recommandations du guide pins. Cela permet de poursuivre sans avoir à décapitaliser.

Pour les feuillus, la surface terrière globale des peuplements adultes de 21 m<sup>2</sup> est plutôt faible compte tenu du peu de prélèvements de l'aménagement précédent. Les prélèvements resteront donc modérés à chaque rotation, avec inventaire « sylvie » avant mise à l'état d'assiette.

Les essences secondaires peu représentées comme le hêtre, le charme (à la limite ouest de son aire), l'alisier, le merisier, l'aulne seront particulièrement préservés lors des martelages. Des pins sylvestres sont souvent disséminés sur certaines parcelles feuillues.

Les coupes du traitement en irrégulier sont à rotation de 7 et 8 ans pour tendre vers la surface terrière cible.

Les coupes de régénération sont essentiellement résineuses : pin maritime et pin sylvestre en régénération naturelle, plantations sur les UG en reconstitution (pin sylvestre, Douglas, chêne sessile).

Sur le tènement isolé de Point Clos (parcelles 1 à 7) où l'essentiel de la surface atteint les critères d'exploitabilité, est mise en place des pratiques paysagères : maintien d'UG en amélioration(2B, 5B), étalement de la régénération sur 2 périodes (en 1A, 2A, 5A), ouverture d'UG en régénération à terminer à l'aménagement suivant (en 3B, 6A), irrégularisation en 7B.

Les coupes de relevé de couvert ne sont pas programmées dans l'aménagement et sont à l'initiative du gestionnaire. La coupe d'emprise d'ouverture de la future piste desservant les parcelles 8 à 11 devra être programmé en R1.

Les UG (unité de gestion) sont constituées d'une ou plusieurs UD (unité de description) dispersées dans la parcelle. les UG sont généralement parcourues entièrement. Dans quelques cas, des peuplements très différents et le respect de rotations amène à ne programmer que des parties d'UG. Le gestionnaire garde la possibilité de définir des unités de coupes ou des lotissements selon les nécessités de la commercialisation des bois.

La surface moyenne à parcourir annuellement en amélioration est de 40 ha. Les dates de coupes antérieures et le respect des rotations limitent l'effort de lissage annuel des surfaces à parcourir. Il y a quelques années éloignées de la moyenne.

Pour les coupes programmables par périodes pluriannuelles, le classement par période repose les critères d'exploitabilité et paysagers.





- Programme de coupes

### Coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)	
	P <sup>lle</sup>	UG	UD							
2016	3	B	1	REG	4.38	4.38	FP.M4	AGB	Régénération en R4	
2016	12	U	1	IRR	15.56	15.56	FPSC4	JA	Présence HET, PM Parcelle test RATD	
2016	14	A	2	AME	13.94	1.47	FP.S4	AGB	Récolte des GB au profit des PB, BM	
2016	19	A	1	REG	2.76	2.76	FP.S3	ABM	Régénération en R3	
<b>Total 2016</b>						<b>24.17</b>				
2017	1	B	2	AME	2.23	2.23	FP.S3	ABM		
2017	2	A	1	REG	9.43	9.43	FP.M4	AGB		
2017	2	B	2, 3	AME	6.52	6.52	FP.L4	AGB	Présence P.S, P.M	
2017	4	B	1	AME	8.16	8.16	FP.M4	AGB		
2017	5	B	2	AME	2.02	2.02	FP.M4	AGB		
2017	7	B	2	IRR	3.71	3.71	FDOU4	AGB JA	Mélange avec châtaignier, mélèze, pin laricio.	
2017	15	B	4	AME	10.51	1.55	FP.M2	APB	1 <sup>ère</sup> éclaircie	
2017	16	B	2	AME	7.69	7.69	FP.S3	ABM	Présence P.L	
2017	18	B	1, 3	AME	3.67	3.67	CCHE2	APB	Partie sud, chênaie sèche sur sol superficiel (habitat à préserver)	
2017	35	B	2	AME	2.54	2.54	FP.S2	APB		
<b>Total 2017</b>						<b>47.52</b>				
2018	5	A	1	REG	13.35	13.35	FP.M4	AGB	Régénération en R2-R3	
2018	32	A	1, 2	AME	13.11	13.11	CCHE3	ABM		
2018	40	A	1	AME	7.85	5.97	FP.L1	APB	1 <sup>ère</sup> éclaircie (présence forte maladie des bandes rouges)	
<b>Total 2018</b>						<b>32.43</b>				
2019	7	A	1, 4	AME	3.03	3.03	FCHS1	APB	1 <sup>ère</sup> éclaircie ERS, MER, HET en mélange	
2019	14	B	1	AME	1.05	1.05	CCHE2	APB		
2019	16	C	1, 4, 5	AME	3.79	3.79	CCHE3	ABM		
2019	33	U	1	AME	13.10	13.10	CCHE3	ABM		
2019	40	B	3, 4	AME	6.49	6.49	FS.N3	ABM	DOU et S.V à l'ouest	
<b>Total 2019</b>						<b>27.46</b>				





Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS
									Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2020	11	U	1	AME	17.36	17.36	CCHE3	ABM	Chêne remarquable H° 30m, Ø 1 m bordure ligne 11/12
2020	13	B	3	AME	9.44	9.44	FDOU3	ABM	
2020	37	C	1	AME	4.41	4.41	CCHE3	ABM	
2020	40	A	2, 5	AME	7.85	1.88	FP.S3	ABM	
<b>Total 2020</b>						<b>33.09</b>			
2021	8	A	1	AME	7.12	7.12	FP.S3	ABM	PM en mélange
2021	19	C	3	AME	2.00	2.00	CCHE3	ABM	Qqs P.S
2021	24	A	1	AME	11.07	11.07	CCHE2	APB	Qqs P.S
2021	34	U	1, 2, 3	AME	11.43	11.43	FP.S3	ABM	P.M 2ha 73 Qqs CHE
2021	41	U	1	AME	14.68	14.68	SCHE3	ABM	Qqs HET
<b>Total 2021</b>						<b>46.30</b>			
2022	3	C	2	AME	1.02	1.02	F.PS3	ABM	PM en mélange
2022	6	B	2	AME	1.68	1.68	FP.S3	ABM	PM en mélange
2022	13	A	2	AME	6.70	6.70	FP.S2	APB	
2022	14	A	3	AME	13.94	12.47	FP.S3	ABM	Présence PL et DOU
2022	15	B	2	AME	10.51	8.96	FP.S3	ABM	
2022	21	A	2	AME	5.99	5.99	FP.L2	APB	
2022	31	A	1	AME	5.00	5.00	CCHE3	ABM	
2022	37	A	3	REG	0.91	0.91	FDOU4	AGB	Régénération en R4
<b>Total 2022</b>						<b>42.73</b>			
2023	17	A	1	AME	6.88	6.88	FP.S1	APB	
2023	18	A	2, 4	AME	12.28	12.28	FP.L2	APB	1 ha94 de P.M
2023	19	B	2	AME	8.70	8.70	FP.L2	APB	
2023	20	A	2	AME	6.06	6.06	FP.S2	APB	
2023	20	B	1	AME	2.90	2.90	SCHE3	ABM	
2023	25	B	1	AME	8.17	8.17	FP.L2	APB	PM, PS en mélange
2023	39	B	2	IRR	8.70	8.70	CCHE4	ABM	
<b>Total 2023</b>						<b>53.69</b>			
2024	12	U	1	IRR	15.56	15.56	FPSC4	JA	Présence P.M, HET Parcelle test RATD
2024	13	C	1	AME	3.24	3.24	CCHE3	ABM	
2024	17	B	2	AME	1.11	1.11	CCHE2	APB	
2024	35	C	3	AME	1.68	1.68	CCHE3	ABM	
2024	36	U	1	AME	11.01	11.01	FP.S3	ABM	
2024	42	U	1	AME	12.54	12.54	FP.S3	ABM	PB de CHE
<b>Total 2024</b>						<b>45.14</b>			



Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2025	4	B	1	AME	8.16	8.16	FP.M4	AGB	
2025	5	B	2	AME	2.02	2.02	FP.M4	AGB	
2025	7	B	2	IRR	3.71	3.71	FDOU4	AGB JA	Mélange avec châtaignier, mélèze, pin laricio.
2025	10	A	1	AME	11.18	11.18	CCHE3	ABM	
2025	15	B	4	AME	10.51	1.55	FP.M2	APB	
2025	15	C	1	AME	1.67	1.67	SCHE2	APB	
2025	16	B	2	AME	7.69	7.69	FP.S3	ABM	Présence P.L
2025	35	B	2	AME	2.54	2.54	FP.S2	APB	
2025	37	B	2	AME	3.60	3.60	FP.S3	ABM	
2025	38	A	1	AME	11.72	11.72	CCHE3	ABM	
2025	39	A	1	REG	3.98	3.98	FP.S4	AGB	Régénération en R4
<b>Total 2025</b>						<b>57.82</b>			
2026	9	B	2	AME	4.68	4.68	SCHE3	ABM	
2026	40	A	1	AME	7.85	5.97	FP.L1	ABM	
2026	43	U	1	AME	12.35	12.35	SCHE3	ABM	Présence P.S
<b>Total 2026</b>						<b>23.00</b>			
2027	1	B	2	AME	2.23	2.23	FP.S3	ABM	
2027	2	B	2, 3	AME	6.52	6.52	FP.L4	AGB	Présence PM, PL
2027	7	A	1, 4	AME	3.03	3.03	FCHS1	APB	ERS, HET, MER en mélange
2027	18	B	1, 3	AME	3.67	3.67	CCHE2	APB	Partie sud, chênaie sèche sur sol superficiel (habitat à préserver)
2027	21	B	1, 3	AME	9.49	9.49	SCHE3	ABM	
2027	30	C	3	AME	0.94	0.94	CCHE3	ABM	
2027	40	B	3, 4	AME	6.49	6.49	FS.N3	ABM	DOU et S.V à l'ouest
<b>Total 2027</b>						<b>32.37</b>			
2028	13	B	3	AME	9.44	9.44	FDOU3	ABM	
2028	22	A	1	AME	8.32	8.32	SCHE3	ABM	
2028	32	A	1, 2	AME	13.11	13.11	CCHE3	ABM	Présence PS
<b>Total 2028</b>						<b>30.87</b>			
2029	14	B	1	AME	1.05	1.05	CCHE2	APB	
2029	16	C	1, 4, 5	AME	3.79	3.79	CCHE3	ABM	
2029	23	U	1	AME	11.96	11.96	SCHE3	ABM	
2029	33	U	1	AME	13.10	13.10	CCHE3	ABM	
2029	34	U	1, 2, 3	AME	11.43	11.43	FP.S3	ABM	P.M 2ha 73 Qqs CHE
<b>Total 2029</b>						<b>41.33</b>			





Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2030	11	U	1	AME	17.36	17.36	CCHE3	ABM	Chêne remarquable H° 30m, Ø 1 m bordure ligne 11/12
2030	13	A	2	AME	6.70	6.70	FP.S2	APB	
2030	21	A	2	AME	5.99	5.99	FP.L2	APB	
2030	37	C	1	AME	4.41	4.41	CCHE3	ABM	
2030	40	A	2, 5	AME	7.85	1.88	FP.S3	ABM	
<b>Total 2030</b>						36.34			
2031	17	A	1	AME	6.88	6.88	FP.S1	APB	
2031	18	A	2, 4	AME	12.28	12.28	FP.L2	APB	1 ha 94 PM
2031	19	B	2	AME	8.70	8.70	FP.L2	APB	
2031	19	C	3	AME	2.00	2.00	CCHE3	ABM	
2031	20	A	2	AME	6.06	6.06	FP.S2	APB	
2031	24	A	1	AME	11.07	11.07	CCHE2	APB	
2031	25	B	1	AME	8.17	8.17	FP.L2	APB	PM, PS en mélange
2031	39	B	2	<del>AME</del>	8.70	8.70	CCHE4	JA	
<i>IRK</i> <b>Total 2031</b>						63.86			
2032	3	C	2	AME	1.02	1.02	FP.S3	ABM	
2032	6	B	2	AME	1.68	1.68	FP.S3	ABM	
2032	12	U	1	IRR	15.56	15.56	FPSC4	<del>AGB</del> JA	Présence HET, PM Parcelle test RATD
2032	14	A	2, 3	AME	13.94	13.94	FP.S3	ABM	Présence de PL, DOU
2032	15	B	2, 4	AME	10.51	10.51	FP.S3	ABM	1 ha55 de PM
2032	31	A	1	AME	5.00	5.00	CCHE3	ABM	
2032	41	U	1	AME	14.68	14.68	SCHE3	ABM	
<b>Total 2032</b>						62.39			
2033	4	B	1	AME	8.16	8.16	FP.M4	AGB	
2033	5	B	2	AME	2.02	2.02	FP.M4	AGB	
2033	7	B	2	IRR	3.71	3.71	FDOU4	<del>AGB</del> JA	Mélange avec châtaignier, mélèze, pin laricio.
2033	8	A	1	AME	7.12	7.12	FP.S3	ABM	
2033	16	B	2	AME	7.69	7.69	FP.S3	ABM	Présence P.L
2033	20	B	1	AME	2.90	2.90	SCHE3	ABM	
2033	35	B	2	AME	2.54	2.54	FP.S2	APB	
<b>Total 2033</b>						34.14			



Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lie</sup>	UG	UD						
2034	13	C	1	AME	3.24	3.24	CCHE3	ABM	
2034	17	B	2	AME	1.11	1.11	CCHE2	APB	
2034	35	C	3	AME	1.68	1.68	CCHE3	ABM	
2034	36	U	1	AME	11.01	11.01	F.PS3	ABM	
2034	40	A	1	AME	7.85	5.97	FP.L1	APB	
2034	40	B	3, 4	AME	6.49	6.49	FS.N3	ABM	DOU et S.V à l'ouest
2034	42	U	1	AME	12.54	12.54	FP.S3	ABM	
<b>Total 2034</b>						<b>42.04</b>			
2035	7	A	1, 4	AME	3.03	3.03	FCHS1	APB	
2035	10	A	1	AME	11.18	11.18	CCHE3	ABM	
2035	15	C	1	AME	1.67	1.67	SCHE2	APB	
2035	37	B	2	AME	3.60	3.60	FP.S3	ABM	
2035	38	A	1	AME	11.72	11.72	CCHE3	ABM	
<b>Total 2035</b>						<b>31.20</b>			
<b>Total général</b>						<b>807.89</b>			

### Coupes programmables par périodes pluri-annuelles : régénération

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables ...)
	P <sup>lie</sup>	UG	UD						
Période R1 2016-2020	1	A	1	REG	11.81	5	FP.M4	RE	Régénération sur 2 périodes (R1 et R2) pour paysager la ligne de parcelle 1-4
	3	A	3	REG	7.29	3.51	FDOU4	RA	plantation DOU avec le reste de l'UG (REC)
	4	A	2	REG	6.87	6.87	FP.M4	RA	A planter en P.S
	9	A	1	REG	6.79	6.79	FP.S5	RE	
	35	A	1	REG	8.25	5.68	FTSU4	RA	plantation CHS avec le reste de l'UG (REC)
<b>Total période 1</b>						<b>27.85</b>			
Période R2 2021-2025	1	A	1	REG	11.81	6.81	FP.M4	RE	Régénération sur 2 périodes (R1 et R2) pour paysager la ligne de parcelle 1-4
	5	A	1	REG	13.35	6	FP.M4	RE	Régénération sur 2 périodes (R2 et R3) à titre paysager
	15	A	3	REG	4.27	4.27	FP.S4	RE	
	16	A	3	REG	3.97	3.97	FP.S4	RE	Présence de PM
<b>Total période 2</b>						<b>21.05</b>			





Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables ...)
Période R3 2026-2030	2	A	1	REG	9.43	5	FP.M4	RE	Régénération sur 2 périodes (R3 et R4) à titre paysager
	5	A	1	REG	13.35	7.35	FP.M4	RE	Régénération sur 2 périodes (R2 et R3) à titre paysager
	19	A	1	REG	2.76	2.76	FP.S3	RE	
<b>Total période 3</b>						<b>15.11</b>			
Période R4 2031-2035	2	A	1	REG	9.43	4.43	FP.M4	RE	Régénération sur 2 périodes (R3 et R4) à titre paysager
	3	B	1	REG	4.38	2	FP.M4	RE	A ouvrir sans terminer
	6	A	1	REG	10.45	5	FP.M4	RE	A ouvrir sans terminer
	37	A	3	REG	0.91	0.91	FDOU4	RE	
	39	A	1	REG	3.98	3.98	FP.S4	RE	
<b>Total période 4</b>						<b>16.32</b>			
<b>Total général</b>						<b>80.33</b>			

- **Volume présumé récoltable**

Régénération résineuse : le volume présumé récoltable est calculé à partir de l'inventaire statistique, en utilisant les coefficients de passage de G à V issus des données de l'Antenne bois Bretagne. S'y ajoute un accroissement en fonction du calendrier de passage en coupe.

Amélioration feuillue : le volume présumé récoltable reste en dessous de la production biologique pour les raisons évoquées au § 1.3.1.A : 2 m<sup>3</sup>/ha/an. Le coefficient de passage de G à V est 10 (Antenne bois Rennes)

Amélioration résineuse : le volume présumé récoltable sera de 4.5 m<sup>3</sup>/ha/an pour les pins sylvestre et laricio, de 7 m<sup>3</sup>/ha/an pour le pin maritime et le sapin de Vancouver et de 8 m<sup>3</sup>/ha/an pour le Douglas.

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* ( seuil précomptage 20 cm )		Volume bois fort total sur écorce à récolter** ( tige + houppier + taillis )	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
Groupe régénération	139	2 788	1 115	22 305
Groupe amélioration feuillus	35	694	347	6 940
Groupe amélioration résineux	127	2 534	887	17 740
Groupe irrégulier	20	396	158	3 168
<b>Totaux</b>	<b>321</b>	<b>6 412</b>	<b>2 507</b>	<b>50 153</b>

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

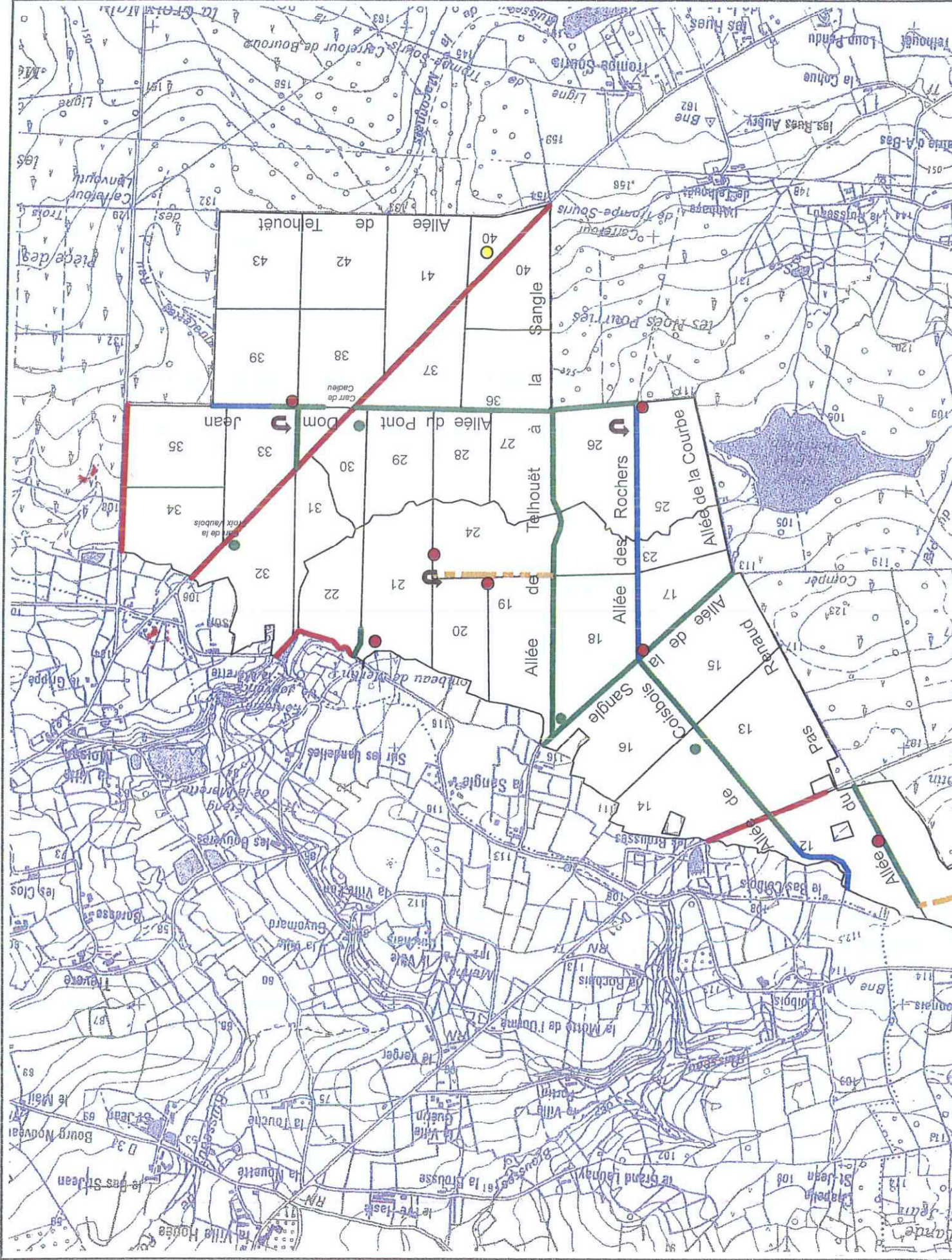
\* Tiges précomptables uniquement

\*\* Tiges précomptables et non précomptables











- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière.  
La notion de tarif aménagement est abandonnée.

## C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité estimative	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Routes forestières</b>						
RF	1	Ouverture d'emprise et création de route empierrée avec place de retournement	Pelles 9, 10,11	1 200 ml	Sortie des bois parcelles 8 à 10 (régé et amélio)	60 000
RF	1	Elargissement d'emprise et création de route empierrée avec place de retournement	Pelles 19, 20, 24	480 ml	Sortie des bois parcelles 20, 21, 22,24	19 100
RF	1	Renforcement de la route forestière à revêtement fin (accueil du public) pour le passage grumier avec place de retournement.	Pelles 30,33	230 ml	Sortie des bois 38, 39, 42,43	6 900
RF	1	Création de place de retournement.	Jonction allée du Pont Dom Jean, allée des Rochers	1u	Sortie des bois parcelles 25, 26	5 000
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>						
DEP	1	Création de place de dépôt aménagée	Au niveau des pelles 40 et 41	1u	Stationnement de grumiers hors route publique (RD 71)	5 000
DEP	1	Création de places de dépôt non aménagées		11u	Non exhaustif en fonction des besoins	22 000

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité estimative	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Entretien courant du réseau</b>						
DES	1	Entretien ponctuel des RF empierrées	Toutes	4 763 ml	Maintien en bon état de circulation.	48 000
DES1	1	Parcellaire, périmètre	La forêt	48 km	Maintien en bon état	30 000
DES2	1	Fauchage, élagage routes et pistes	La forêt	19 000 ml	Circulation, stockage de bois, visibilité tir (chasse). Respect du calendrier biodiversité	44 000
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>						<b>240 100</b>
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>						<b>12 000</b>



Pour la desserte des parcelles 40 et 41 le long de la route départementale 71, une place de dépôt aménagée devra être créée pour éviter aux camions grumiers de stationner sur la voie publique (son positionnement sur la carte est indicatif).

Pour la création des places de dépôt non aménagées, on prend comme critère une place pour 2 à 3 parcelles. Elles sont représentées sur le plan à titre indicatif, leur emplacement précis et leur nombre sera déterminé en fonction des besoins au fil des coupes.

La fauche d'entretien des piste et routes forestières sera effectuée le plus tard possible dans l'été au bénéfice de l'avifaune et de l'entomofaune mais avant l'ouverture de la chasse.

## D – Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles concernent :

- Les jeunes plantations de pins de la période précédente (pins, chênes et autres feuillus).
- Les régénérations naturelles et plantations prévues au titre de l'aménagement.
- Les opérations spécifiques à la futaie irrégulière.

Les références techniques ainsi que les codes sont issus des guides de sylviculture. Les coûts sont issus du Référentiel Travaux 2015 DTCO. Lorsque l'itinéraire est déjà engagé, n'est pris en compte que la partie restant à réaliser. Même démarche lorsque l'itinéraire de régénération est mené en fin de période (cas des régénérations en période R4 2031-2035).

Les dates de mise en œuvre ne sont pas indiquées, elles sont liées à la réalisation des coupes correspondantes ou à l'état réel des peuplements.

Les surfaces portées sont celles des UG. Certains itinéraires sont à coûts partiels (itinéraire débuté en période précédente ou à finir en période suivante).





Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1CHX1	Régénération naturelle de chênaie acidiline	37D, 38B	1.15		1931	2 221
3CHS2	Régénération artificielle de chêne sessile dans accompagnement feuillu	35A	8.25		7 331	60 481
5CHX1	Amélioration futaie de chêne	30B, 35A, 37D, 38B	12.25	En 30B plantation Guigoz 2006 (hêtre, châtaignier, charme et cormier en mélange)	900	11 023
1P.S1	Régénération naturelle de pin sylvestre	9A, 15A, 16A, 19A, 39A	21.77		1 602	34 873
1P.M1	Régénération naturelle de pin maritime	1A, 2A, 3B, 5A, 6A	49.42	Présence de châtaignier dans les peuplements	2 218	109 590
1DOU1	Régénération naturelle de Douglas	37A	0.91		1 730	1 574
3DOU2	Plantation de Douglas dans recru feuillus	3A	7.29	Essai à 800 tiges/ha Suivi RATD	2 950	21 506
3P.S2	Plantation de pin sylvestre dans recru feuillu	4A, 25A, 26A, 26B, 27A, 29A, 29A, 30A	46.67	Itinéraire à 1250 plts/ha	3 044	142 049
5DOU5	Travaux en futaie irrégulière à base de douglas, pins et châtaignier	7B	3.71		350	1 299
9CHX1	Travaux en futaie irrégulière chêne	39B	8.70	Présence du chêne des Hindrés	350	3 045
9P.X1	Travaux en futaie irrégulière pin sylvestre, chêne et hêtre	12U	15.56		350	5 446
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>393 107</b>
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>19 655</b>

1CHX1 : Régénération naturelle de chênaie acidiline

Suivi de la régénération naturelle sur bonne station, conserver les essences secondaires hêtre, charme.

3CHS2 : Régénération artificielle de chêne sessile dans accompagnement feuillu

Après coupe rase du surplus des tsugas, avant de planter sur station à sol profond, laisser le recru ligneux s'installer comme en parcelles 26 à 29.

5CHX1 : Amélioration futaie de chêne

Conserver les essences secondaires présentes

1P.S1 : Régénération naturelle de pin sylvestre

Localement forte présence de fougère aigle et molinie.

1P.M1 : Régénération naturelle de pin maritime

Conserver le châtaignier comme essence secondaire.

1DOU1 : Régénération naturelle de Douglas

Présence de semis de charme à conserver.

3DOU2 : Plantation de Douglas dans recru feuillus





Essai de nouveaux scénarios sylvicoles de Douglasaie mixte en mélange avec des feuillus mis en place par l'Agence Bretagne et le RATD. Densité de 800 tiges de Douglas plantées. Potet travaillé mécaniquement ; la plantation s'opère quand le recru feuillu est installé. Quelques dégagements de la concurrence des châtaigniers, de la fougère aigle sont prévus.

3P.S2 : plantation de pin sylvestre dans recru feuillu

Fin des reboisements après épicéa de Sitka sur bonne station à pin sylvestre. Bonne installation de bourrage feuillu après coupe.

5DOU5 : travaux en futaie irrégulière, Douglas mélangé à pins, châtaignier, mélèze

Opérations de régénération et d'amélioration effectuées après exploitation des coupes ou à mi période. Maintien si possible du mélange, éviter la prédominance du châtaignier.

9CHX1 : travaux en futaie irrégulière de chêne

Opérations de régénération et d'amélioration effectuées après exploitation des coupes ou à mi période. Présence du hêtre et du charme à maintenir.

9P.X1 : travaux en futaie irrégulière pins, chêne, hêtre.

Opérations de régénération et d'amélioration effectuées après exploitation des coupes ou à mi période. Zones à prédominance feuillus (meilleurs sols) zones à prédominance pin sylvestre. Décapage localisé possible de la molinie pour relance de la dynamique semis résineux.

**Travaux conditionnels sur les UG linéaires « ruisseaux » plan en annexe 10**

Certaines petites zones le long du ruisseau du Pont Dom Jean (parcelles 21, 24, 29) pourraient bénéficier d'un reboisement paysager (suite à la coupe rase de quelques poches d'épicéa de Sitka). Un financement externe sera recherché (mécénat d'entreprise). La conception pourrait en être confiée au bureau d'étude ONF.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1A.F2	Plantation paysagère en ripisylve	UD linéaire	1.11	Proximité ruisseau, sols fragiles		A définir

**2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE**

**A - Biodiversité courante**

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante (instruction 09-T-71) :

- maintien d'arbres morts ou à cavités, bois mort au sol
- mélanges des essences selon les critères retenus par les guides de sylviculture
- maintien de lisières forestières diversifiées
- respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau

La mise en place de cloisonnements sylvicoles sera systématiquement poursuivie et la récolte des rémanents réfléchi selon les modalités fixées par les notes de service du 10 /06/ 2009 sur la protection des sols et la directive territoriale d'application du 17/11/2009.



Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	-
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	-
	<b>Total</b>	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	11 ha 47
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	-
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	Le linéaire de ripisylve
	<b>Total</b>	

L'îlot de sénescence est installé sur les flancs de la vallée du ruisseau du moulin d'Abas. Des petites zones rocheuses alternent avec des plages de chênes et quelques hêtre bois moyen gros bois à physiologie de réserve de TSF. L'accès est difficile, il n'y a pas eu de coupes depuis plus de 20 ans. Un partenariat pourrait être initié entre la station biologique de Paimpont et le BE ONF pour un état des lieux de l'îlot de sénescence (inventaire flore, chiroptères, avifaune, insectes...)

D'une manière générale, il y a peu de données naturalistes sur la domaniale (aucune observation sur BDN).

L'Atlas floristique d'Ille et Vilaine note pourtant sur le territoire de la commune 219 taxons à forte valeur patrimoniale, 94 taxons protégés et 171 taxons sur liste rouge armoricaine. Il serait utile de lancer des inventaires.

Une aire d'autour des palombes a été observée non loin de la domaniale au sud de la parcelle 13 (CRPF)

Une chauve souris a été observée dans un abri béton sur Point Clos (pelle 7).

Les 4 citernes d'eau à ciel ouvert situées sur Point Clos feront l'objet d'aménagement pour les batraciens (pentes béton abruptes empêchant la remontée)

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	Conservation du charme	21, 22, 23, 31, 33, 37, 38, 39...	Les parcelles	Lors des martelages et travaux	-
BIO2	1	Conservation du genévrier commun et de la flore saxicole spécifique	Landes rocheuses	Les UD HSN (hors sylviculture) en jaune sur la carte	Eviter le débardage sur les zones rocheuses.	-
BIO3	1	Planches de remontée pour les batraciens	Citernes béton de Point Clos	4 unités à ciel ouvert		-
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						-
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						-





## C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

## D – Documents techniques de référence

- GR de Brocéliande : chapitre flore
- Atlas floristique d'Ille et Vilaine – Louis Diard – Siloë éditions - 2005



## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Actuellement il y a un seul financement de 900€/an du Département pour l'entretien du GR Brocéliande et l'itinéraire équestre Equibreizh.

Il y a aussi un mécénat d'entreprise avec Ikea pour la mise en valeur pour le public et la protection du chêne des Hindrés.

L'entretien, le renouvellement, la création de nouvelles thématiques accueil passe par une sollicitation des collectivités locales, du département et de la région. A défaut de financement externe, les équipements vétustes ou présentant un danger pour le public seront démontés.

Pour l'accueil du public sur Point Clos rien n'est donc engagé actuellement. Une éventualité d'échange de terrain sur la base surfacique de 1 pour 3 a déjà été évoquée auprès des collectivités.

#### Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>						
ACC1	2	Maintenance des tables bancs sur l'ensemble des aires y compris changement en cas de vétusté	Les aires			Devis à établir
ACC2	2	Entretien et remplacement des lices et barrières	La forêt			Devis à établir
ACC3	2	Entretien des parkings	La forêt			Devis à établir
ACC4	2	Entretien du nouveau mobilier du Chêne des Hindrés	Parcelle 39			Devis à établir
ACC5	2	Abattage d'arbres dangereux, enlèvement d'arbres tombés sur chemins, routes forestières, allées arborées de Point Clos	La forêt			
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						<b>4 000</b>

Une dépense conditionnelle annuelle de 4 000 euros pourrait être envisagée pour l'ensemble de ces opérations et sera inscrite au bilan § 3.1.C.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

L'organisation spatiale et temporelle des coupes et des travaux doit avoir été raisonnée de manière à en limiter les impacts paysagers à l'échelle de chaque secteur de sensibilité





paysagère forte ou moyenne. Cela concerne certaines lisières de la forêt, les abords des sentiers, des aires d'accueil et parking, le chêne des Hindrés.

Le tènement de Point Clos (parcelles 1 à 7) composé essentiellement de pin maritime de même âge fait l'objet de mesures paysagères : régénération sur 2 aménagements, création d'UG à contours paysagés, traitement irrégulier d'une UG. Ainsi pour le futur sera initié une diversité paysagère sur le site.

Le chêne des Hindrés se trouve dans l'unité de gestion irrégulière qui va permettre de maintenir une ambiance forestière permanente.

Rappel des préconisations de l'Atlas des paysages 35 et réponse de l'aménagement :

- Maintenir les paysages de landes ouverts : des UG landes rocheuses hors sylviculture ont été mises en place (17 ha)

- Valoriser le réseau hydrographique et gérer les zones humides : des UG linéaires hors sylviculture de production ont été mises en place sur le réseau hydrographique de la forêt (5,9 km)

- Mettre en réseau les sites de loisir : la domaniale participe avec son réseau PDIPR à la connexion des sites du secteur nord ouest du grand massif de Paimpont.

- **Documents techniques de référence**

Atlas des paysages d'Ille et Vilaine 2014



## B - Ressource en eau potable

Le massif n'est pas concerné par la présence de captages d'eau destinés à l'alimentation d'eau potable. (Source Agence régionale de santé Bretagne 2014)

## C – Chasse – Pêche

Il n'y a pas de pêche sur les ruisseaux

- **Etat des lieux**

Les principales espèces présentes et chassées sont : le cerf, le chevreuil, le sanglier, la bécasse et le renard.

Lot de chasse à tir : tous gibiers sauf cerf mâle de plus d'un an. Il est loué par licence collective jusqu'au 31 mars 2016. La parcelle 7 est zone de non chasse.

Lot de chasse à courre : le gibier autorisé est le cerf mâle de plus d'un an. La parcelle 7 est zone de non chasse.

Il y a 2 plans de chasse, un pour la partie Gaël, un pour Paimpont.

Il n'y a pas de protocole spécifique ONF de suivi sur la domaniale. Le groupe de travail cerf de la DDTM avait mis en place différents indices au niveau du Massif (IKA, IC). En 2015 un comptage au phare a été réalisé par la fdc 35.

Les plantations résineuses des dernières années ont pu être effectuées sans dégâts observés. Ces plantations ont été installées après la venue de recru ligneux.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Le cerf sur le massif de Paimpont (privé et domaniale)

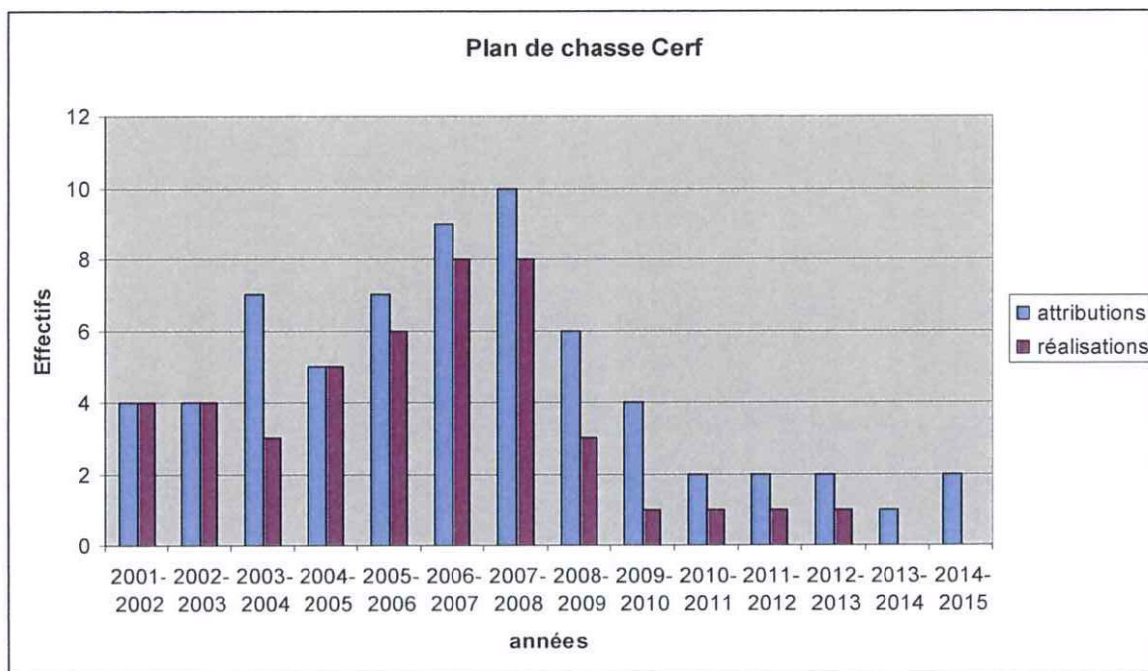
Espèce réintroduite sur le massif de 1955 à 1957 (14 animaux en provenance de Chambord) Pendant les années 60 quelques mâles sont prélevés en chasse à courre. Ce n'est qu'au début des années 1990 que le niveau de population s'accroît notablement. Depuis les années 2000 des plans de chasse volontairement importants (250 animaux en 2007-2008) ont entraîné une chute des effectifs. Depuis, l'objectif est de stabiliser la population à un niveau compatible avec les intérêts des forestiers et des agriculteurs riverains.

Le tableau ci-dessous pour la domaniale reflète la tendance générale.

Il y a très peu de flux de cerfs depuis l'isolement de la domaniale en 2009 par la pose d'une clôture de riverains sur les flancs sud et ouest de la domaniale. D'où la faiblesse ou l'absence de prises depuis cette date. Une solution devra être trouvée avec les riverains de manière à rétablir la libre circulation de la faune sauvage. Le groupe de travail « Cerf » de la CDCFS a soulevé ce problème au niveau du massif : « les clôtures gênent le retour des animaux en forêt et risquent d'amplifier le phénomène de hardes hors forêt, notamment pendant la chasse. De plus elles sont contraires à la conception de la trame verte, issue du Grenelle de l'environnement visant au maintien et à la reconstitution d'un réseau d'échanges afin que les animaux puissent communiquer, s'alimenter, se reproduire et se reposer. » C'est aussi un objectif inscrit au Schéma départemental de gestion cynégétique 35 (SDGC 2013-2019).

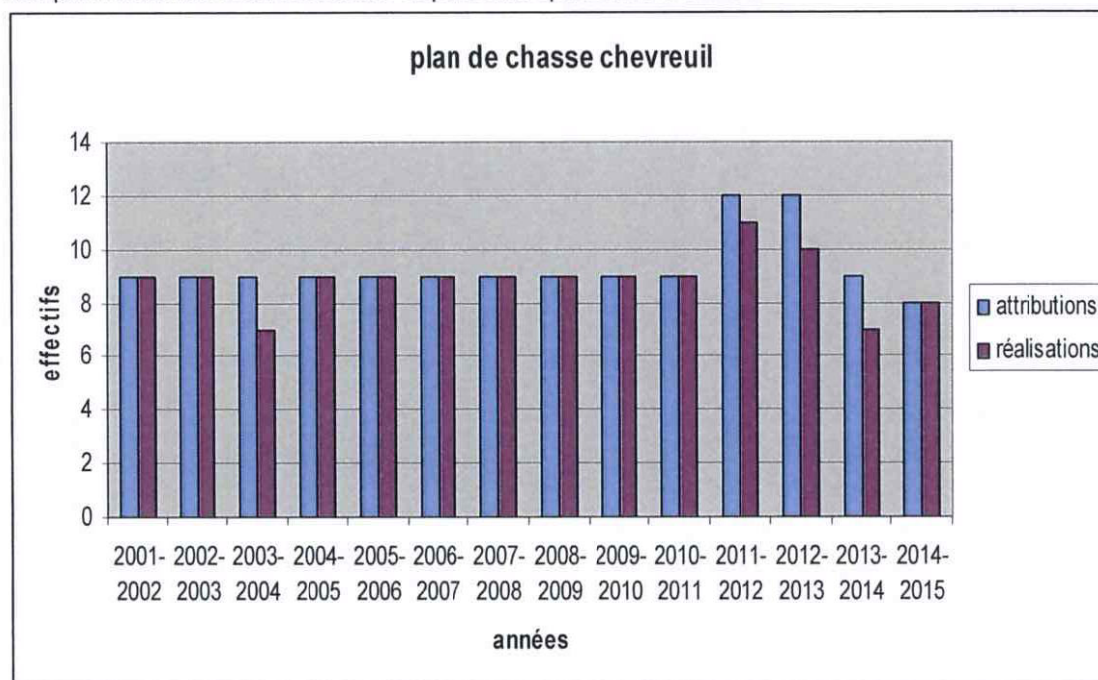






Le chevreuil :

Les prélèvements sont constants depuis une quinzaine d'année.

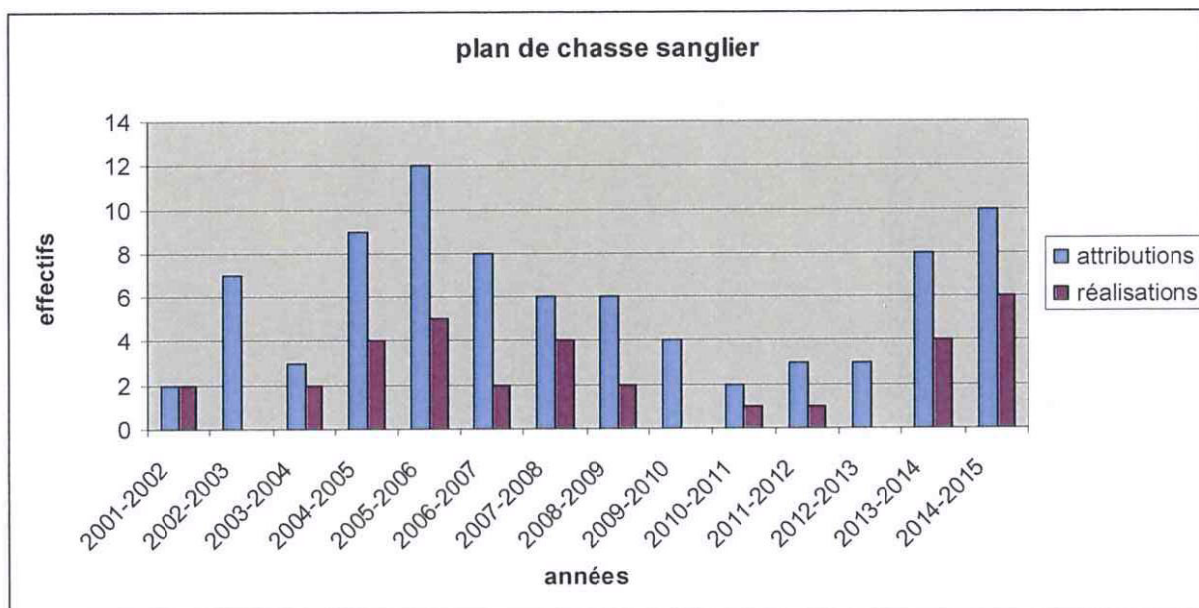


Pour les prélèvements, le SDGC recommande la règle des 3 tiers, ce qui n'est pas le cas actuellement (57% mâle, 23% femelle, 23% jeune)

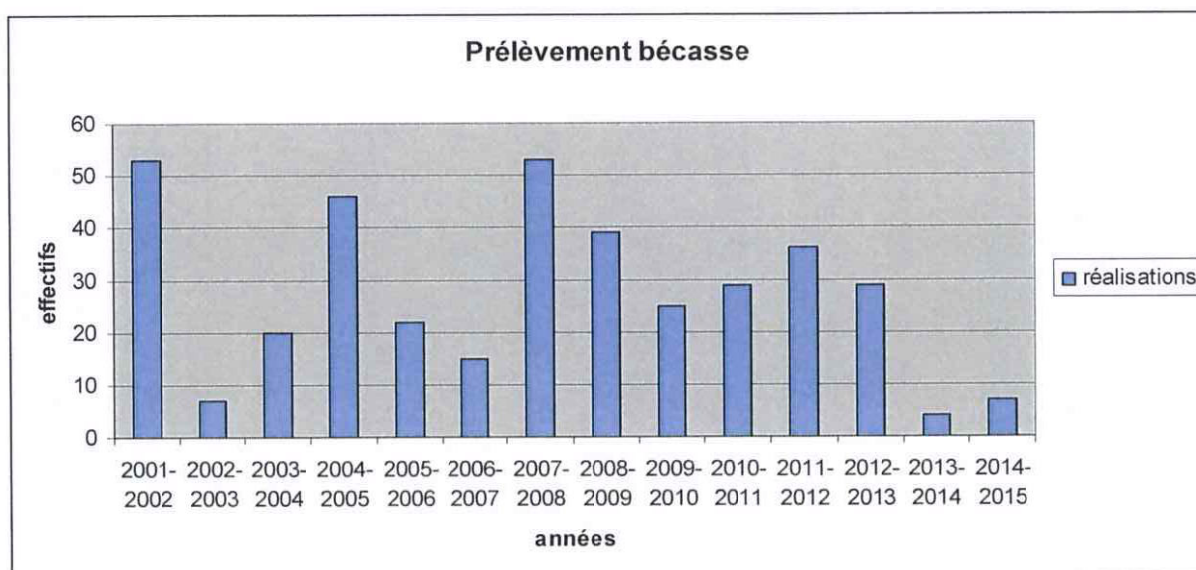
Le sanglier :

Prélèvements en hausse depuis 2 ans





La bécasse :



- **Programme d'actions Chasse**

Dans les 20 ans, il va y avoir des plantations de 8 ha 25 de chêne et 8 ha 20 de douglas, essences qui sont consommées par les cervidés. D'autre part le recru ligneux présent (actuellement nombreux semis de chêne, châtaignier, hêtre, charme, alisier, bouleau dans les plantations récentes de la parcelle 26 par exemple) joue un rôle important à la fois dans l'accompagnement et le gainage des essences objectifs mais aussi comme futures essences secondaires ou d'accompagnement.

Dans le cadre de la mise en place d'indicateurs actuellement absents de la forêt, des dispositifs enclos exclos seront installés. Ainsi les futures plantations de douglas en parcelle 3A, la parcelle 12 en gestion irrégulière, de pin en 26A dans un accompagnement feuillu naturel, de chêne en 35A pourraient en bénéficier. Leur implantation couvre également bien le territoire de la forêt.





Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique</b>						
CHP1	1	Enclos exclos	3A, 12U, 26A, 35A	4		2800
<b>Coût total CHASSE PECHE (€)</b>						<b>2800</b>
<b>Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)</b>						<b>140</b>

## D - Richesses culturelles

C'est au 19<sup>ème</sup> siècle que l'on a associé la forêt de Paimpont à l'antique forêt de Brocéliande et ses légendes : Merlin et la fée Viviane, les chevaliers de la table ronde et l'imaginaire celtique.

Depuis une vingtaine d'année, les différents sites du massif connaissent un regain d'intérêt. Le tourisme s'est développé autour de nombreux lieux emblématiques historiques ou légendaires comme l'Abbaye de Paimpont, les forges de Paimpont, le château de Comper, le « Val sans retour », « l'Arbre d'or », « l'Hotié de Viviane », le « miroir des fées » ....

Le territoire est aussi riche en patrimoine architectural : églises, châteaux, villages, croix ...

La forêt domaniale est voisine de 2 sites légendaires très appréciés, le « Tombeau de Merlin » et la « Fontaine de Jouvence ».

- **Etat des lieux**

Il y a plusieurs monuments mégalithiques en forêt domaniale. (sans classement réglementaire)

- ♦ L'allée couverte dite des « Brousses Noires » ou « Tombeau des anglais » en parcelle 14 : c'est une allée couverte néolithique datée de 3 000 à 2 500 avant Jésus Christ, bouleversée par des chercheurs de trésors au 19<sup>e</sup> siècle. Elle porte le nom de Tombeau des Anglais, en souvenir de la bataille de Mauron en 1352 durant la guerre de succession de Bretagne.





- ◆ Le « tombeau de la duchesse d'Angoulême » ou « pierre des Hindrés » en parcelle 39 est plus énigmatique : c'est probablement le vestige d'une allée couverte.







- ◆ Un chêne remarquable, le « chêne des Hindrés » est situé en parcelle 39B. Il fait 5 mètres de circonférence, 23 mètres de haut et son houppier a une envergure de 20 mètres. Il est répertorié parmi les arbres remarquables d'Ille et Vilaine et il a reçu le label « arbre remarquable de France » en 2002. Ce label issu du partenariat entre l'association A.R.B.R.E.S et l'ONF comporte un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre, considéré comme patrimoine naturel et culturel et la mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association. Une meule de charbonnier a été reconstituée sous ses frondaisons.



Hors forêt domaniale mais à proximité immédiate nous trouvons :

- ◆ Détruit en 1894, ne laissant que trois pierres, le « Tombeau de Merlin » est l'ultime vestige d'une allée couverte néolithique bâtie vers 3 000 à 2 500 avant Jésus Christ. Il n'est pas classé monument historique. Il est situé sur un terrain privé proche de la parcelle 22. Un petit parking est situé en bordure de parcelle 22. Il accueille les visiteurs qui vont visiter le site tout proche. Le site est classé par arrêté du 6 novembre 1934. il s'agit d'un site classé, sans périmètre de protection pouvant impacter la domaniale.
- ◆ Non loin se trouve la « fontaine de Jouvence » à laquelle sont attachés diverses légendes.

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Tombeau des Anglais	Vestige d'allée couverte, 10 à 12 dalles de schiste rouge	Parcelle 14	à signaler au cahier des charges des coupes et travaux
Tombeau de la Duchesse d'Angoulême	Vestige d'allée couverte, 4 dalles de schiste rouge	Parcelle 39	à signaler au cahier des charges des coupes et travaux

Pas de destruction des sites (donc pas de passages d'engins lourds, pas de travail du sol, cloisonnements déviés, pas de reboisement artificiel.....tout cela à moins de 10 mètres des structures connues.



Des travaux sont parfois nécessaires pour ôter les bois qui poussent trop près des structures et risquent lors de chablis de l'endommager. Le mieux est une coupe de taillis tous les 5-10 ans pour garder des petits diamètres, facilement exploitables sans engins lourds. Le SRA doit être prévenu en cas de travaux ou coupe impactant le site.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Il sera judicieux lors du passage en coupe des parcelles concernées par des structures mégalithiques, d'exploiter les pins à gros diamètres qui risquent en cas de chablis de renverser les blocs.

Le chêne des Hindré fait l'objet d'une remise en valeur

- **Documents techniques de référence**

NDS-09-T-295 du 18/05/2009

## 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Forêt non concernée.

## 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Les 4 communes d'assiette de la forêt domaniale sont particulièrement exposées aux incendies de forêt au sens de l'article L 321-1 du Code Forestier. **Annexe 11**  
Obligation est faite aux propriétaires de nettoyer les coupes des rémanents et branchages par mise en andain ou brûlage, réalisé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 4 août 2003.

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas eu d'incendie au cours du précédent aménagement.  
Cependant le risque est souvent important lors de la période dite du « hâle de mars » avec la conjonction d'épisodes de temps secs et d'une végétation de fougère aigle et molinie sèches au sol.

Le tènement de Point Clos comprenant une centaine d'hectares de pins comporte 4 réserves d'eau à ciel ouvert d'une capacité de 300m<sup>3</sup> chacune. Leur accessibilité pour les secours devra être revue en concertation avec le SDIS (blocs rocheux anti-pénétration à l'entrée du parking, grillages entourant les réserves).

Il n'y a pas d'autres équipements structurants spécifiques.

La forêt comporte une bonne desserte empierrée raccordée aux routes publiques principalement dans le secteur central à forte présence de résineux.

Le secteur de bois Malâtre (parcelles 8 à 11) n'est actuellement pas desservi. L'empierrement prévu sera en cul de sac (série de parcelles enclavées).

### B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Pas de problème actuellement mais vigilance pour les années à venir.





## C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa de Sitka	Début d'infestation en 2008 premières coupes rases en 2010	BR05 station pauvre acide	dendroctone	50 ha

Tous les épicéas de Sitka de la forêt ont été exploités avant dépérissement et les parcelles sont reboisées en pin sylvestre dans un accompagnement feuillu (chêne, charme, hêtre, châtaignier, alisier) qui s'installe quelques années après la coupe.

- **Documents de référence**

Guide de gestion des forêts en crise sanitaire (X. Gauquelin, ONF-IDF 2012)  
Santé des forêts, pôle interrégional Nord Ouest.

## D - Tassement des sols

Hormis les zones de lande rocheuses, les sols sont essentiellement à dominante limoneuse donc sensibles à très sensibles suivant l'état d'humidité du sol.

La mise en place des cloisonnements sera poursuivie.

*Référence : note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09*

## 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

La forêt de Gaël Paimpont bénéficie de la certification PEFC à l'échelle régionale de la propriété domaniale.



## Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
<b>Document</b>			
<b>Rédigé le :</b>	15/10/2015	<b>par :</b> Eric MANDIN Chef de projet aménagement	
<b>Vérifié le :</b>	26/11/2015	<b>par :</b> Jean Bernard FIAT Responsable service aménagement	
<b>Proposé le :</b>		<b>par :</b>	

### Cas des forêts domaniales (§ à supprimer pour les autres forêts)

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :  
16/09/2015

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées **Annexe 12**

Direction territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin  
211 rue de Fougères  
35706 Rennes Cedex 7  
ag.rennes@onf.fr  
novembre 2015



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

